COMPTE-RENDU
ASSEMBLEE PLENIER SPPPI ESTUAIRE ADOUR
21 MAI 2021

Participants à la réunion de l'assemblée plénière du SPPPI Estuaire Adour

Présents :
M. LE MOING-SURZUR – Sous-Préfet de Bayonne.
Mme HARDOUIN – Adjointe à la transition écologique, solidaire et citoyenne, Ville de Bayonne, Conseillère communautaire, Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB).
M. BERGE – Conseiller Régional, Délégué Ports et aéroports, Région Nouvelle-Aquitaine.
Mme BISAUTA – Vice-Présidente, Transition écologique et énergétique - Agglomération Citoyenne, CAPB.
Mme NOGARO – Adjointe Développement économique, Économie Sociale et Solidaire, Commerce et Agriculture Vice-Présidente en charge de la Transition écologique, de l'agriculture et des déplacements, Communauté de communes Le Seignanx.
M. GONZALEZ – Maire, Ville de Boucau.
Mme DEQUEKER – Adjointe, Ville d'Anglet, Conseillère communautaire Communauté d'Agglomération Pays Basque.
Mme BIRLES – Conseillère municipale, Ville de Tarnos.
M. MABILLET – Adjoint Transition écologique, Mobilité, Participation citoyenne, Ville de Tarnos.
Mme COLIN – Directrice Transition Ecologique et Energétique, CAPB.
M. LUTHEREAU – Chargé de Mission PCAET, CAPB.
Mme GUILLEMIN – Technicienne Environnement, Ville d'Anglet.
Mme WOUDSTRA – Collaboratrice gestion portuaire, Région Nouvelle-Aquitaine.
M. LUSSON – Directeur, ALKION TERMINAL BAYONNE.
Mme CAPDEVILLE – Responsable Environnement, Communauté de Communes le Seignanx.
M. JOUVE – Technicien, Ville de Tarnos.
M. MARTY – Directeur Ports et Equipements, CCI BAYONNE PAYS BASQUE
M. LAJUSTICIA – Responsable Adjoint chargé de l'exploitation, CCI BAYONNE PAYS BASQUE.
M. MARGUERON – Responsable du Pôle Santé publique et environnementale, ARS Nouvelle-Aquitaine.
M. DUBERT – Responsable Antenne Bayonne, DREAL Nouvelle Aquitaine UD64.
Mme CHOUPAY – Directrice Usine Tarnos, TIMAC AGRO.
M. KHAMMOUNI – Directeur Sud-Ouest, TIMAC AGRO.
Mme CECCATO – Responsable Environnement DASSAULT AVIATION.
M. BOTELLA – Président, Association des Habitants du Quartier St Bernard.
M. BILHERE – Représentant AMIC.
M. PUSSE – Représentant ZIPADOUR.
M. ARDIACO – Représentant ADALA.
M. VIDAL – SOS Littoral Angloy.
M. LEUENBERGER – Représentant CADE.
M. MARTI – Représentant CADE.
M. VALMASSONI - Project Manager, SURFRIDER FOUNDATION.
Mme BAREILLE – Animatrice SAGE Adour aval, Institution Adour

Excusés :
M. BARON – Sous-préfet de Dax.
M. BIDART – DDTM 64
M. LANYOU – Secrétaire CFDT Chimie Energie Adour Pyrénées.
M. BAYLE – Représentant SEPANSO 64.
M. ARCOUET – Ville de Bayonne.

Animation :
M. Valérie BEDERE – ECOSCOPE.

ORDRE DU JOUR

Fonctionnement SPPPI Estuaire Adour
- Assemblée générale de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour
  Présentation du rapport moral 2020 et vote
  Présentation du rapport financier 2020 et vote
  Présentation du Bureau 2021

Etude Qualité de l'Air – ATMO/CAPB
- Présentation des résultats disponibles.

Plans Climat Air Energie Territoriaux
- Présentations intégrées CAPB et CC Le Seignanx.

GT Communication EDZ
- Présentation de la méthodologie de travail.

Bilan des suivis 2020 – DREAL NA
- Conformité des rejets des ICPE du port dont contrôles RSDE.

Questions diverses : demandes et/ou rappels

Ouverture de la séance

Mme HARDOUIN – Présidente du SPPPI Estuaire de l'Adour

Bonjour à tous. Je vous remercie pour votre présence au sein de cette plénière du SPPPI Estuaire de l'Adour.
Nous allons modifier l'ordre de passage des points prévus afin de libérer Mme BISAUTA pour une autre réunion.

Etude Qualité de l'Air – ATMO/CAPB

Mme BISAUTA – Vice-Présidente CAPB

M. LUTHEREAU – CAPB

M. FEUILLADE ATMO NA

Mme PALKA ATMO NA

Mme BISAUTA – CAPB
Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Egun on deneri.

Nous avons souhaité mener cette étude qui permettait d'évaluer le niveau d'exposition des riverains de la zone industrialo-portuaire de l'Estuaire. Elle a été lancée en 2019, suite à de nombreuses interventions. Je remercie l'ATMO au nom de la CAPB d'avoir répondu à cette demande. C'est un dossier qui tenait à cœur de la précédente Présidente Marie-Ange THEBAUD qui siégeait également au Conseil d'administration d'ATMO.

Cette étude nous permet d'avoir un regard plus éclairé sur la situation et déterminer les points sur lesquels il est nécessaire de travailler.

Je passe la parole à ATMO pour nous présenter cette étude.

Sommaire

- Polluants suivis
- Stratégie spatiale et temporelle
- Premiers résultats de l'étude

Polluants suivis

- Choix des polluants
  - En fonction des types d'industries présents sur la zone (activités portuaires, activités industrielles)
  - Analyse des fiches nuisances/odeurs
- Polluants suivis
  - Particules : (PM10, PM2.5 et TSP (Particules totales en suspension))
  - Métaux dans les retombées atmosphériques et les lichens
  - Composés Organiques Volatils (COV) : benzène,...
  - Composés odorants : H_2S,...
- Certains de ces polluants sont règlementés dans l'air ambiant
  - PM10
  - PM2.5
  - benzène

3 Etude de la qualité de l'air sur la ZIP Estuaire Adour 21/05/2021

Stratégie temporelle et spatiale

- Choix des sites
  - 15 sites répartis sur 4 communes
  - Couvre les 2 rives de l'Adour
  - A proximité des activités industrialo-portuaires
  - Dans les zones habitées alentours
  - 1 site témoin, éloigné de toute influence industrielle

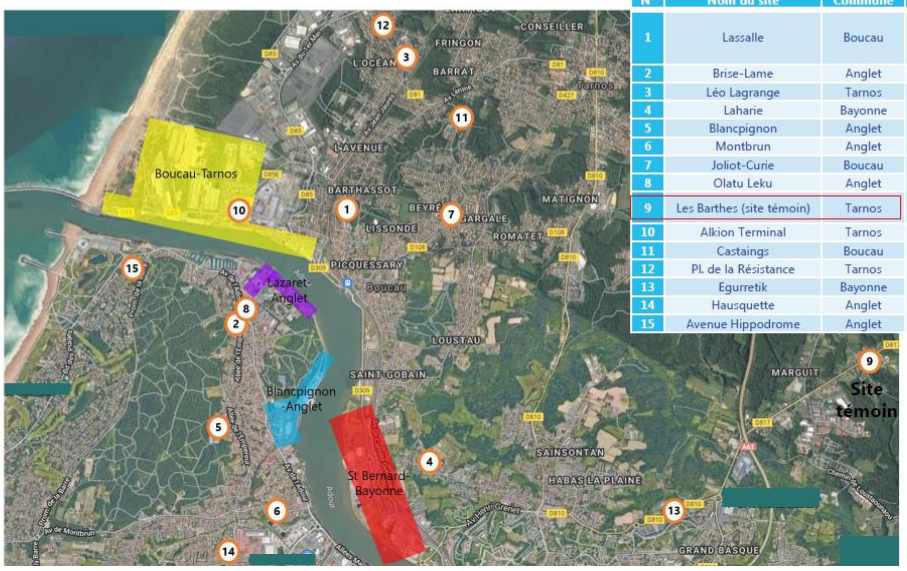

N°	Nom du site	Commune	Polluants
1	Lassalle	Boucau	PM10 ; PM2.5 TSP, métaux COV, H_2S, NH_3
2	Brise-Lame	Anglet	PM10 ; PM2.5
3	Léo Lagrange	Tarnos	TSP, métaux
4	Laharie	Bayonne	
5	Blancpignon	Anglet	
6	Montbrun	Anglet	
7	Joliot-Curie	Boucau	COV, H_2S, NH_3 & TSP, métaux
8	Olatu Leku	Anglet	
9	Les Barthes (site témoin)	Tarnos	
10	Alkion Terminal	Tarnos	COV, H_2S, NH_3
11	Castaings	Boucau	
12	Pl. de la Résistance	Tarnos	
13	Egurretik	Bayonne	
14	Hausquette	Anglet	
15	Avenue Hippodrome	Anglet	

4

Stratégie temporelle et spatiale

Polluant suivi	Moyen de mesure	Période de mesure/prélèvement
PM10, PM2.5	Analyses automatiques	4 phases saisonnières de 3 mois (pour calcul d'une moyenne annuelle) : Été : 14/05 au 27/08/2019 Hiver : 05/12/2019 au 29/02/2020 Printemps : 01/03 au 14/06/2020 Automne : **à venir entre septembre et novembre 2021**
COV, H_2S, NH_3	Tubes passifs puis analyse	2 phases de 1 mois : Été : 19/06 au 17/07/2019 Hiver : 14/01 au 13/02/2020
Métaux, TSP	Jauges de dépôt puis analyse	12 x 1 mois : 19/06/2019 au 20/05/2020 2 mois supplémentaires : 07/10 au 30/11/2020
Lichens	Prélèvement puis analyse	21/08/2019

- Les conditions météorologiques ont été prises en compte dans l'analyse (données issues de la station Biarritz-Anglet de Météo-France)

5 Etude de la qualité de l'air sur la ZIP Estuaire Adour 21/05/2021

Premiers résultats de l'étude

- Particules en suspension PM10
- Particules fines PM2.5
- Composés Organiques Volatils (COV)
- Composés odorants
- Retombées atmosphériques totales et métaux dans les retombées
- Métaux dans les lichens

Particules en suspension PM10

Valeurs de référence concernant les PM10 dans l'air ambiant (décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010) :

Seuil d'alerte	80 µg/m³ en moyenne journalière
Seuil d'information et de recommandations	50 µg/m³ en moyenne journalière
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	50 µg/m³ (en moyenne journalière) à ne pas dépasser plus de 35 jours par an 40 µg/m³ en moyenne annuelle
Recommandations OMS	20 µg/m³ en moyenne annuelle 50 µg/m³ en moyenne sur 24h

7 Etude de la qualité de l'air sur la ZIP Estuaire Adour 21/05/2021

Particules en suspension PM10

Campagne été

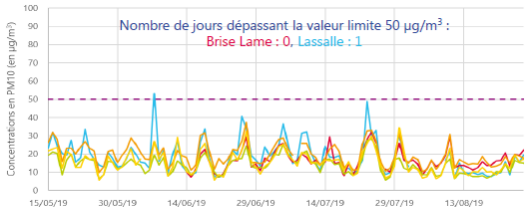

Campagne hiver

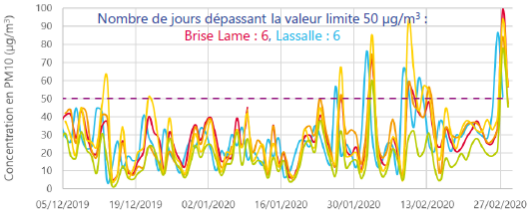

Campagne printemps

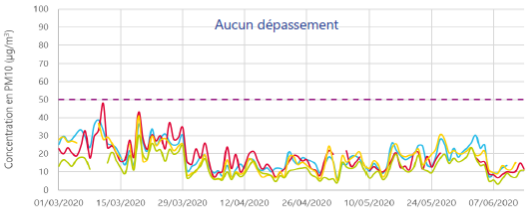

→ Comparaison avec valeur limite en moyenne annuelle de 40 µg/m³ possible après la campagne automnale

8 Etude de la qualité de l'air sur la ZIP Estuaire Adour 21/05/2021

Particules en suspension PM10

Campagne hiver

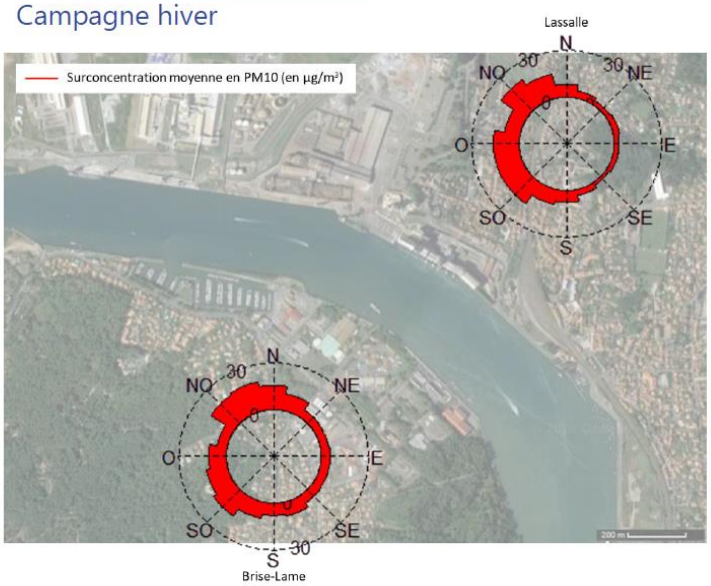

Rose de surconcentration : la concentration en PM10 mesurée sur les sites de l'étude est comparée à celle mesurée sur la station fixe de Bayonne (station de fond urbain).

Particules fines PM2.5

Valeurs de référence concernant les PM2.5 dans l'air ambiant (décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010) :

Valeur limite pour la protection de la santé humaine	25 µg/m³ en moyenne annuelle
Valeur cible pour la protection de la santé humaine	20 µg/m³ en moyenne annuelle
Objectif de qualité pour la santé humaine	10 µg/m³ en moyenne annuelle
Recommandations OMS	10 µg/m³ en moyenne annuelle 25 µg/m³ en moyenne sur 24h

Particules fines PM2,5

Campagne été

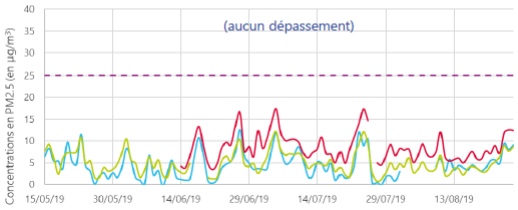

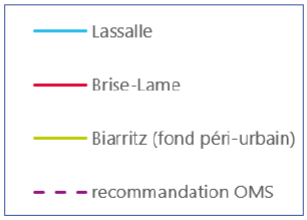

Campagne hiver

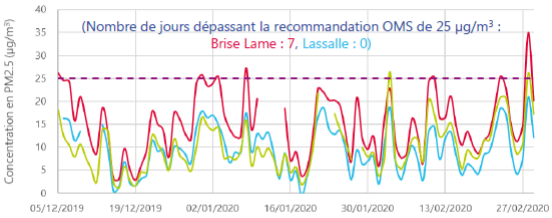

Campagne printemps

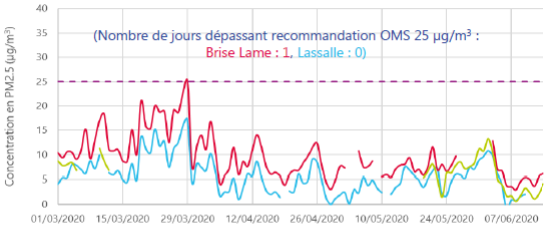

→ Comparaison avec valeur limite en moyenne annuelle de 25 µg/m³ possible après la campagne automnale

Composés Organiques Volatils (COV)

Parmi les COV, seul le benzène est réglementé en air ambiant.

Réglementation concernant le benzène en air ambiant (décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010) :

Valeur limite	5 µg/m³ en moyenne annuelle
Objectif de qualité	2 µg/m³ en moyenne annuelle

Composés Organiques Volatils (COV)

Moyennes annuelles

- Pas de dépassement de la valeur limite de 5 µg/m³ ni de l'objectif de qualité de 2 µg/m³ pour le benzène

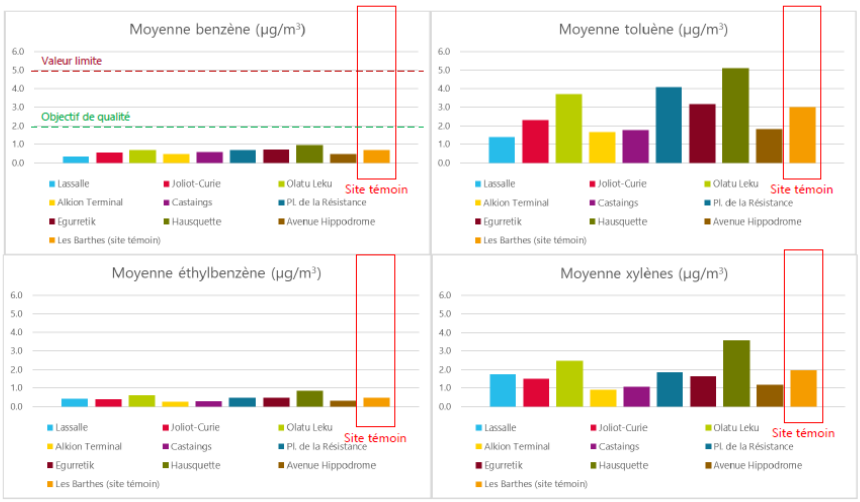

Composés odorants

Il n'existe pas de réglementation ni de valeurs réglementaires dans l'air ambiant à respecter pour ces composés.

Composés odorants

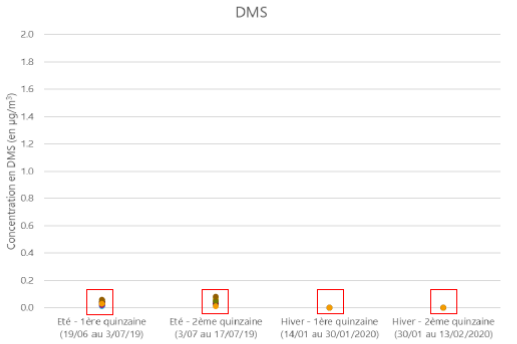

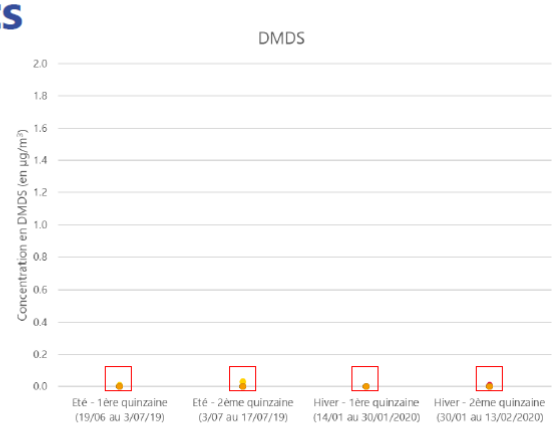

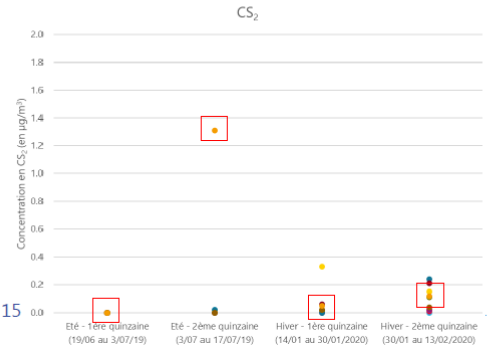

- Lassalle
- Joliot-Curie
- Olatu Leku
- Alkion Terminal
- Castaings
- Pl. de la Résistance
- Egurretik
- Hausquette
- Avenue Hippodrome
- Les Barthes (site témoin)

Méthylmercaptan et Ethylmercaptan non quantifiés

15

Composés odorants

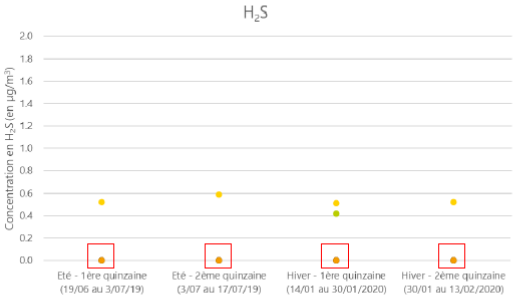

- Lassalle
- Joliot-Curie
- Olatu Leku
- Alkion Terminal
- Castaings
- Pl. de la Résistance
- Egurretik
- Hausquette
- Avenue Hippodrome
- Les Barthes (site témoin)

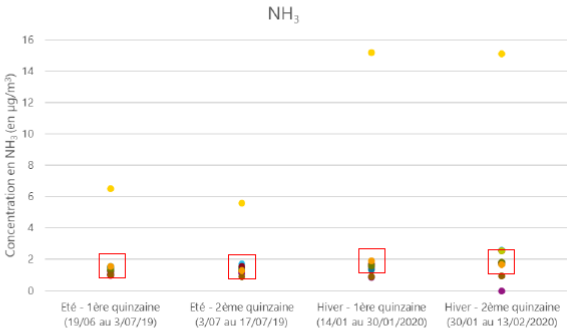

16 Etude de la qualité de l'air sur la ZIP Estuaire Adour 21/05/2021

Retombées atmosphériques totales et métaux dans les retombées

Les retombées atmosphériques de métaux ne sont concernées par aucune valeur règlementaire en France.

Valeurs de référence allemande (loi pour le maintien de la pureté de l'air (TA Luft) du 24 juillet 2002) et suisse (l'ordonnance fédérale de la protection de l'air du 23 juin 2004) :

Polluant	Valeurs de référence pour les dépôts en moyenne annuelle (en µg/m²/j)	
	Allemagne	Suisse
Arsenic (As)	4	-
Nickel (Ni)	15	-
Plomb (Pb)	100	100
Zinc (Zn)	-	400

17 Etude de la qualité de l'air sur la ZIP Estuaire Adour 21/05/2021

Retombées atmosphériques totales et métaux dans les retombées

Moyennes annuelles

- Respect des valeurs de référence suisse et allemande

Polluant	Valeurs de référence pour les dépôts en moyenne annuelle (en µg/m²/j)	
	Allemagne	Suisse
Arsenic (As)	4	-
Nickel (Ni)	15	-
Plomb (Pb)	100	100
Zinc (Zn)	-	400

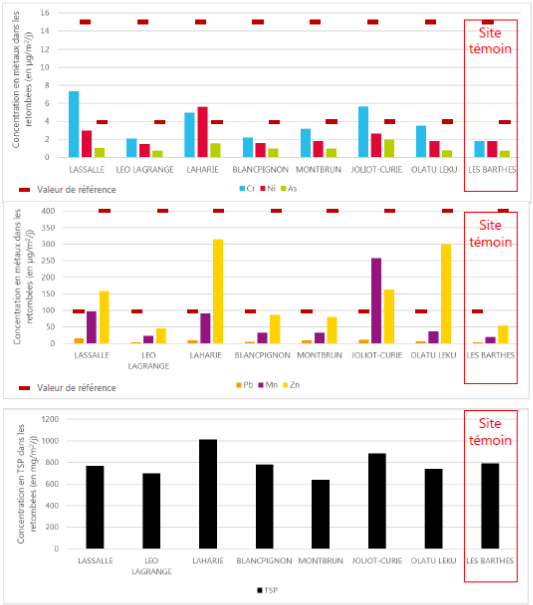

18 Etude de la qualité de l'air sur la ZIP Estuaire Adour 21/05/2021

M. BOTELLA – AHQSB
Souligne la nécessaire mise en relation avec les résultats de l'étude de zone.

Retombées atmosphériques totales

Concentration en métaux dans les retombées (en mg/m²/j)

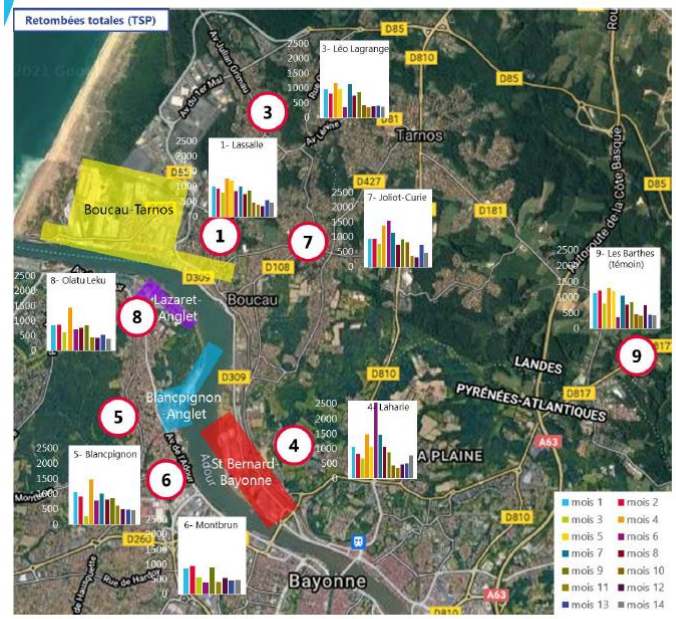

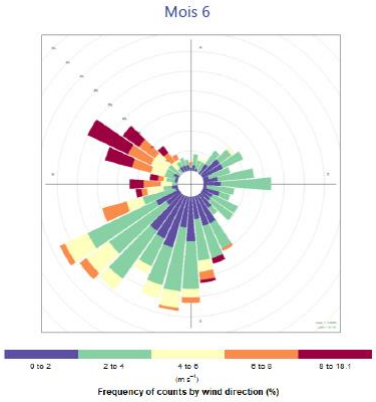

19 Valeurs + élevées sur Joliot-Curie et Laharie pendant le mois 6 : sites sous des vents provenant de la direction des 4 zones de la ZIP

Métaux dans les retombées atmosphériques : Chrome

Concentration en métaux dans les retombées (en µg/m²/j)

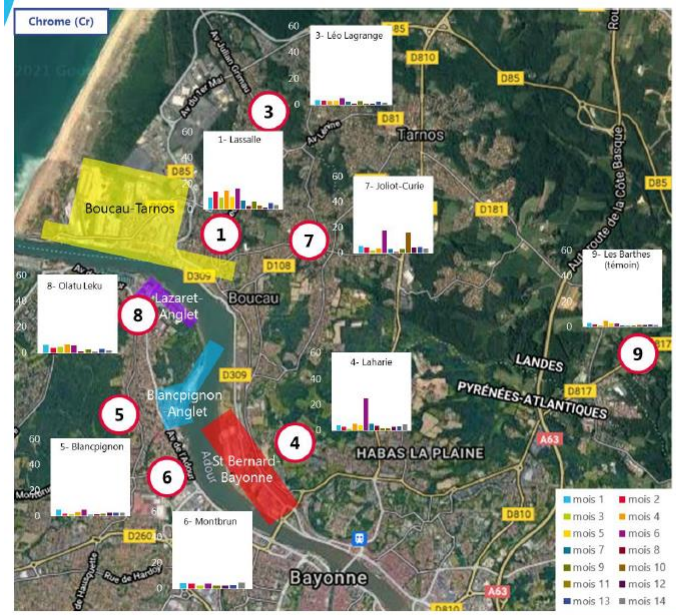

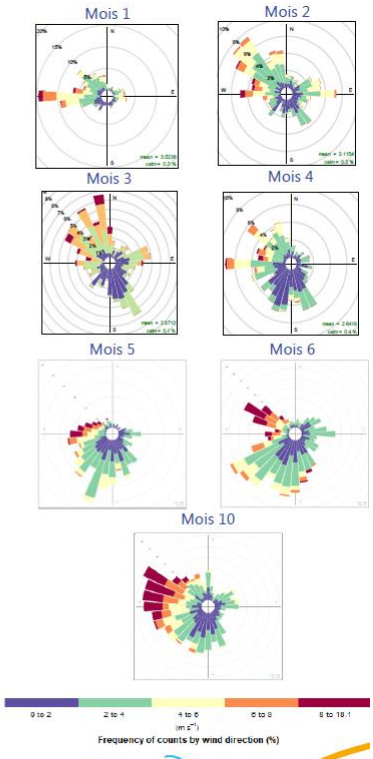

20 Valeurs + élevées sur Lassalle (mois 1 à 6), Joliot-Curie (mois 6 et 10) et Laharie (mois 6) : sites sous des vents provenant de la direction de plusieurs zones de la ZIP

Métaux dans les retombées atmosphériques : Plomb

Concentration en métaux dans les retombées (en µg/m²/j)

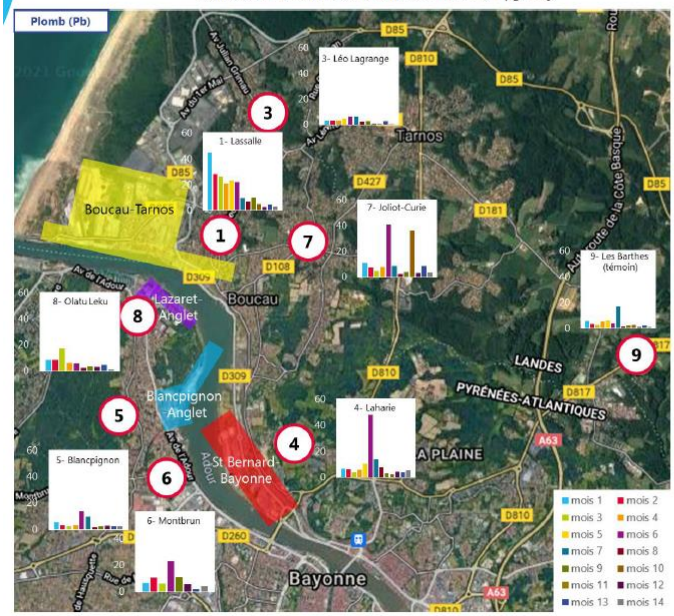

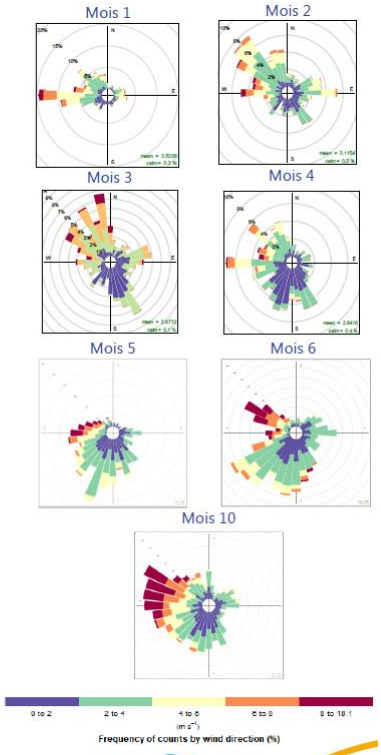

21 Valeurs + élevées sur Lassalle (mois 1 à 6), Joliot-Curie (mois 6 et 10), Laharie et Montbrun (mois 6) : sites sous des vents provenant de la direction de plusieurs zones la ZIP

Métaux dans les retombées atmosphériques : Manganèse

Concentration en métaux dans les retombées (en µg/m²/j)

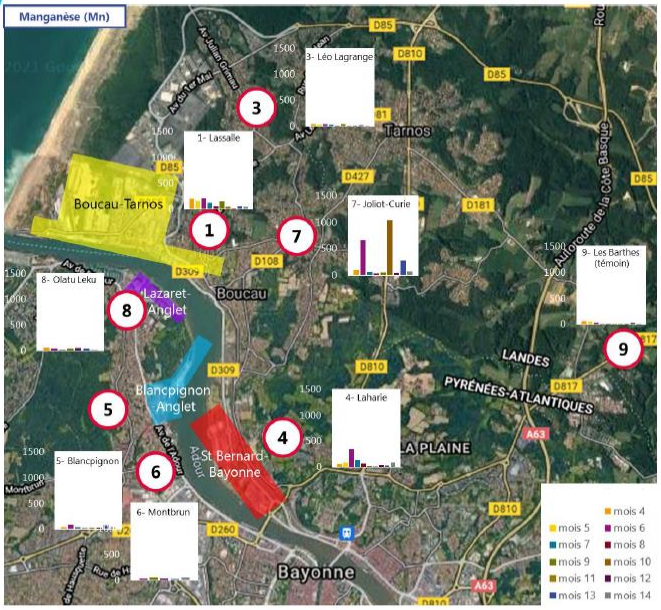

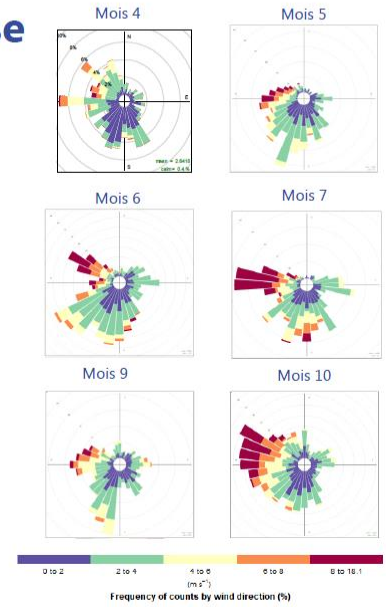

22 Valeurs + élevées sur Lassalle (mois 4 à 7 et 9), Joliot-Curie (mois 6 et 10) et Laharie (mois 6) : sites sous des vents provenant de la direction de plusieurs zones la ZIP

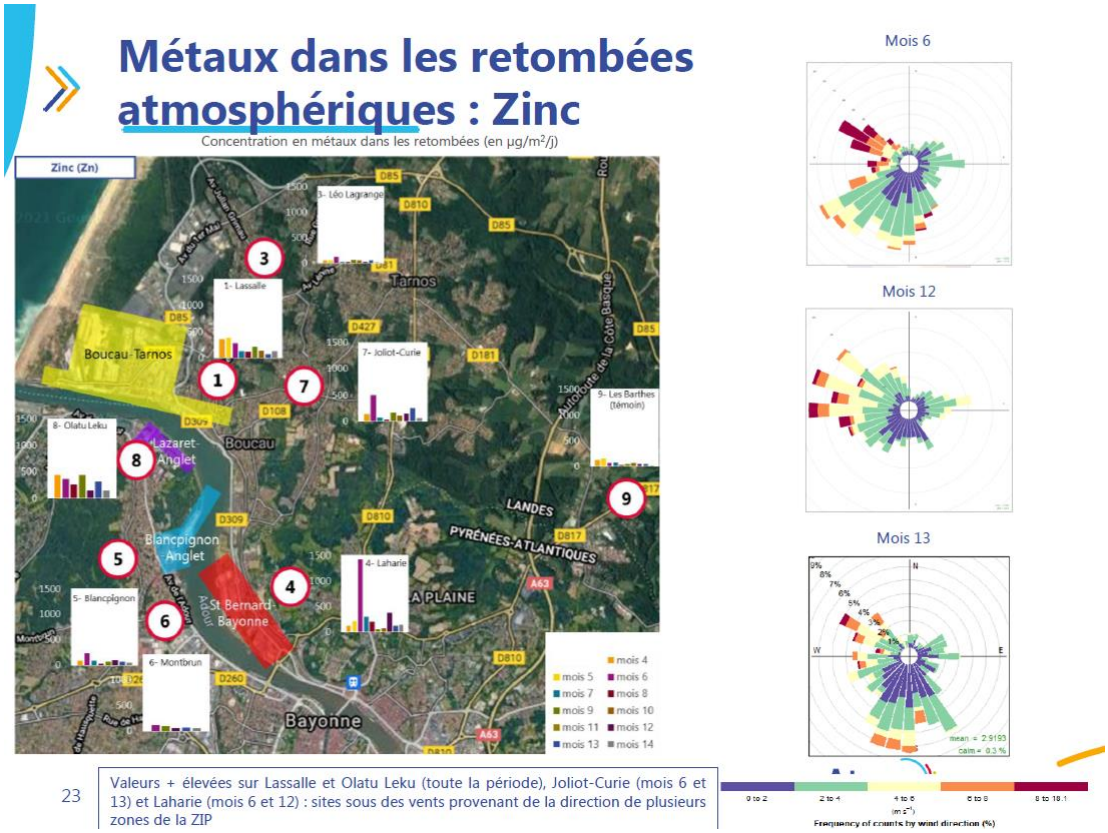

M. MARTY – CCI BAYONNE PAYS BASQUE
Indique que la rose des vents ne désigne pas forcément des sites de la ZIP. Pour le point 7 les vents dominants ne viennent pas des zones industrielles mais de zones habitées. La zone portuaire se situe à l'ouest dans une zone qui ne présente pas de pic de pollution.

M. BILHERE – AMIC
Si on prend la station 9 la plus éloignée, on a moins de pollution. En revanche, plus on se rapproche de la ZIP et plus on constate des niveaux de pics élevés. La zone 9 est éloignée et ne se trouve pas sous les vents.

M. FEUILLADE – ATMO
Les jauges et la rose des vents sont gérées sur 1 mois. On voit que le sens des vents tourne sur 360°. Parfois, on peut avoir une période avec des dépôts importants pendant une fraction de temps et le reste du temps des vents orientés différemment. On observe le sens de vents majoritaires pour essayer de mettre en perspective la jauge qui a reçu les retombées pendant 1 mois. On ne peut pas dire précisément quel quartier mais on cerne globalement une zone.

Métaux dans les lichens

Il n'existe pas de valeurs de référence pour ce type de mesure

24 Etude de la qualité de l'air sur la ZIP Estuaire Adour 21/05/2021

Les lichens sont des organismes végétaux qui accumulent les polluants sur plusieurs années.

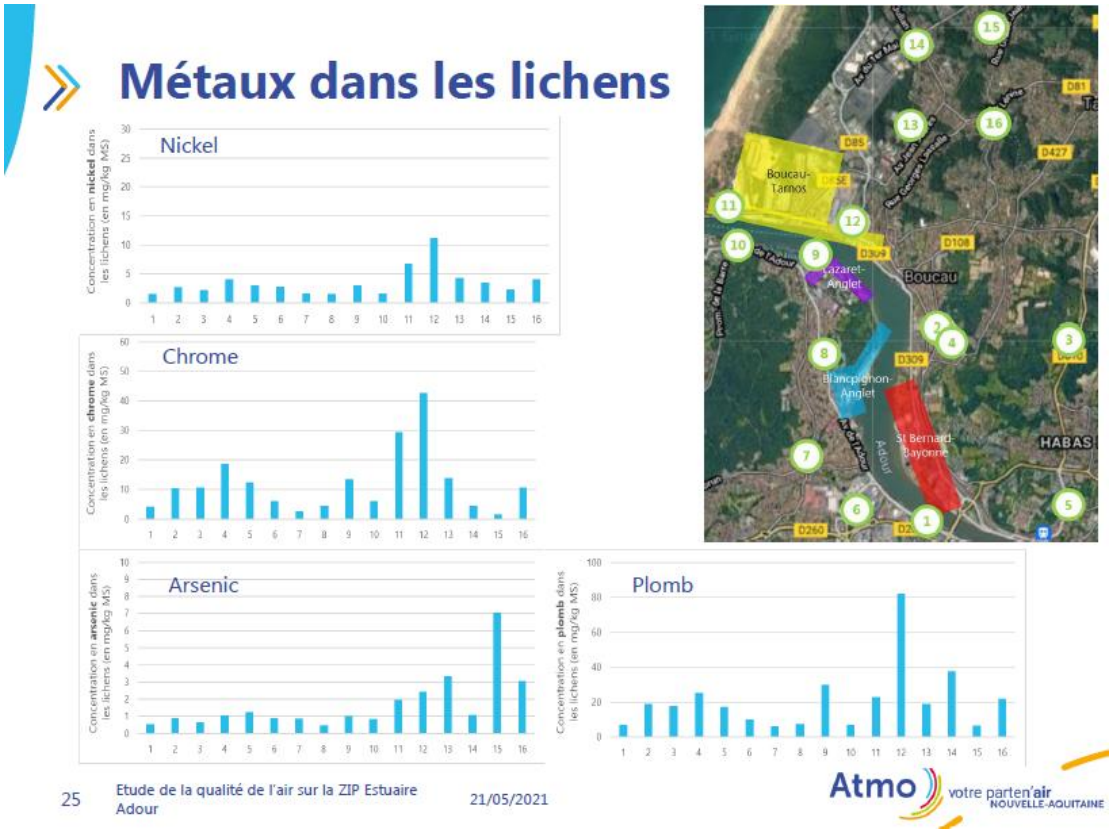

Comparaison aux mesures air de l'étude de zone

Disposition des sites

Comparaison aux mesures air de l'étude de zone

PM10

Etude de zone (2016-2017)	Campagne été (1 mois)			Campagne hiver (1 mois)		
	B1/B1bis	A2	témoin	B1/B1bis	A2	témoin
Moyenne journalière (en µg/m³)	27	24	7	23	20	61
Dépassement de la valeur limite de 50 µg/m³	21%	14%	4%	0%	0%	46%

Etude Atmo	Campagne été (3 mois)		Campagne hiver (3 mois)	
	1 - Lassalle	2 - Brise Lame	1 - Lassalle	2 - Brise Lame
Moyenne journalière (en µg/m³)	18	17	28	29
Dépassement de la valeur limite de 50 µg/m³	1%	0%	7%	7%

Comparaison aux mesures air de l'étude de zone

Particules totales en suspension (TSP) et métaux dans les retombées

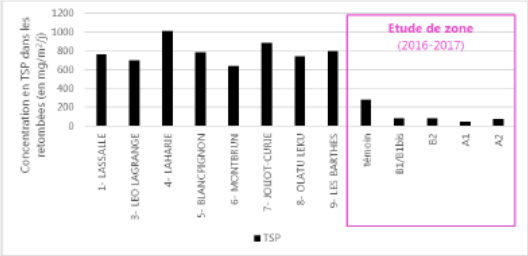

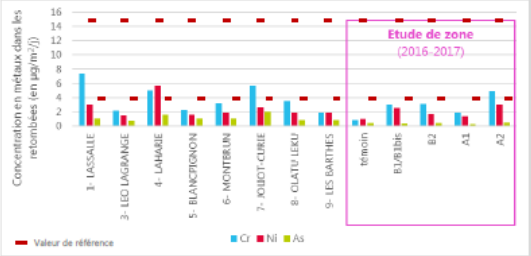

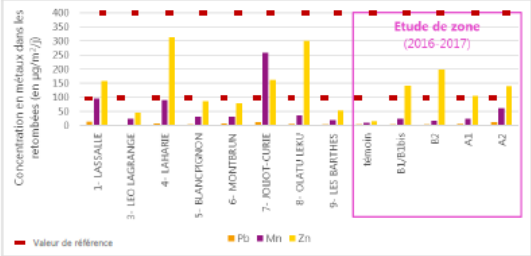

Conclusions

Particules PM10 et PM2.5

- Concentrations + élevées en hiver car mauvaise dispersion des polluants due aux conditions météo + chauffage au bois
- Comparaison aux valeurs limites en moyenne annuelle ne sera possible qu'après la campagne automnale

COV

- Benzène : pas de dépassement de la valeur limite de 5 µg/m³, ni de l'objectif de qualité de 2 µg/m³
- Ethylbenzène : concentrations faibles
- Toluène : concentrations + élevées sur les sites « Hausquette », « Place de la Résistance » et « Olatu Leku »
- Xylènes : concentrations + élevées sur les sites « Hausquette » et « Olatu Leku »

Conclusions

- **Composés odorants**
  - Concentrations très faibles en DMS, DMDS, CS_2, éthylmercaptan, méthylmercaptan
  - H_2S : concentrations légèrement supérieures sur le site « Alkion Terminal » que sur les autres sites, mais restent faibles
  - NH_3 : concentrations supérieures sur le site « Alkion Terminal », surtout en hiver
- **Métaux dans les retombées et TSP**
  - Chrome, Plomb, Manganèse, Zinc :
    - Concentrations régulièrement plus élevées que les autres sites pour les sites « Lassalle », « Joliot-Curie » et « Laharie », pour des mois avec des vents provenant en majorité de la direction de zones la ZIP
  - Arsenic, Nickel :
    - Concentrations faibles
  - Respect des valeurs de référence suisse et allemande en moyenne annuelle
- **Métaux dans les lichens**
  - Chrome et Nickel : sites 11 et 12 (sur zone Boucau-Tarnos) plus élevés que les autres sites
  - Plomb : site 12 également plus élevé (sur zone Boucau-Tarnos)
  - Arsenic : site 15 (à Tarnos, à proximité de la D85) plus élevé

30 Etude de la qualité de l'air sur la ZIP Estuaire Adour 21/05/2021

Matériel de mesure

Analyseurs automatiques : PM10, PM2.5

Jauges de dépôt : Métaux, TSP

Tubes passifs : COV, composés odorants

Lichens : Prélevés dans la nature

32 Etude de la qualité de l'air sur la ZIP Estuaire Adour 21/05/2021

Particules en suspension PM10

Campagne été

Rose de surconcentration :
la concentration en PM10 mesurée sur les sites de l'étude est comparée à celle mesurée sur la station fixe de Bayonne (station de fond urbain).

Campagne hiver

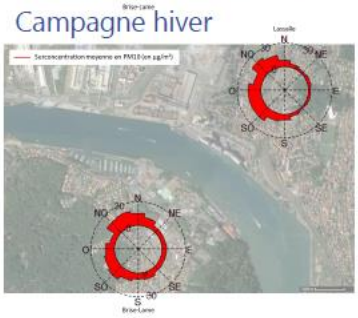

Campagne printemps

33 Etude de la qualité de l'air sur la ZIP Estuaire Adour 21/05/2021

Particules fines PM2,5

Campagne été

Rose de surconcentration :
la concentration en PM2.5 mesurée sur les sites de l'étude est comparée à celle mesurée sur la station fixe de Bayonne (station de fond urbain).

Campagne hiver

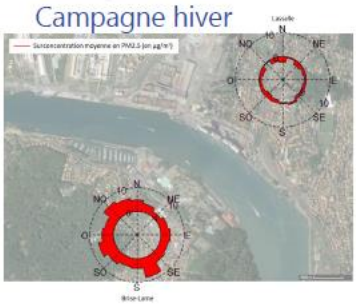

Campagne printemps

34 Etude sur la Zone Industrialo-portuaire (ZIP) Estuaire Adour 08/02/2021

Métaux dans les retombées atmosphériques : Arsenic

Concentration en métaux dans les retombées (en µg/m²/j)

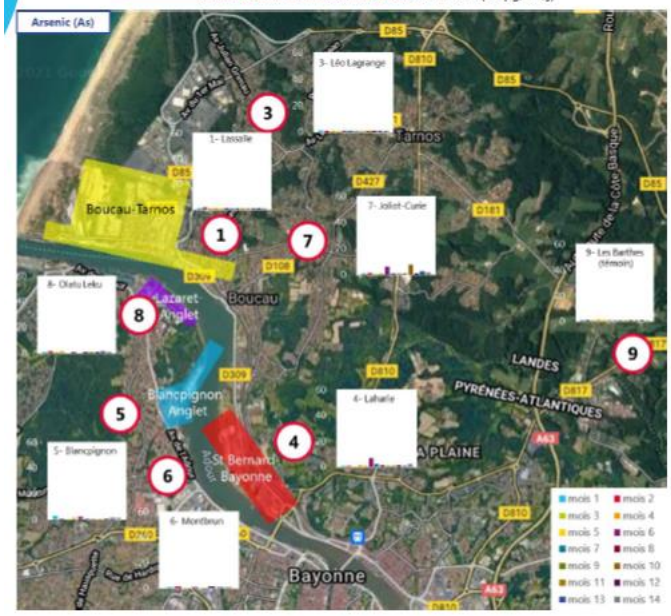

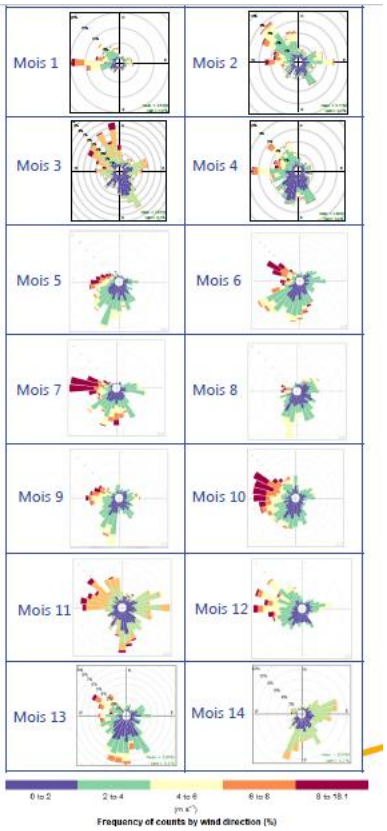

35 Valeurs + élevées sur Laharie (mois 6) et Joliot-Curie (mois 6 et 10) :
sites sous des vents provenant de la direction de zones de la ZIP

Métaux dans les retombées atmosphériques : Nickel

Concentration en métaux dans les retombées (en µg/m²/j)

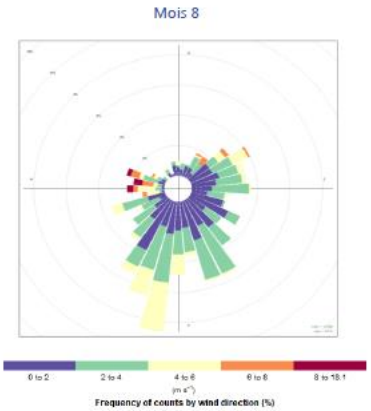

36 Valeurs + élevées sur Laharie pendant le mois 8 :
sites sous des vents provenant de la direction de la zone Saint-Bernard-Bayonne

M. BILHERE – AMIC
Les relevés effectués par ATMO montrent que la situation n'est pas aussi bonne que ce qui paraissait dans l'étude de zone. On découvre des pics qui n'étaient pas aussi visibles dans l'étude de zone. Sur le site ATMO, je n'ai rien trouvé concernant la zone portuaire. Cette étude va-t-elle paraitre dans le domaine public ?

Mme BISAUTA – CAPB
Cette étude a été demandée par la CAPB. Elle sera rendue publique la semaine prochaine et sera mise en ligne sur le site de la CAPB.

M. LUTHEREAU – CAPB
Pour compléter, on pouvait trouver, sur le site ATMO, les mesures en temps réel pour les 2 stations mobiles.

M. BILHERE – AMIC
Il y a beaucoup d'ICPE avec de nombreux gaz émis. Depuis 2017, l'AMIC produit, en conseil de quartier, une liste de gaz dont elle veut connaitre la teneur dans l'air ambiant. Depuis que l'AMIC siège au SPPPI, cette liste a été remise en main propre à plusieurs reprises. Va-ton connaitre la teneur de ces gaz qui sont demandés depuis plusieurs années.

Dioxyde de soufre SO2
Oxyde d'azote NO
Dioxyde d'azote NO2
Sulfure d'hydrogène H2S
Ammoniac NH3
Ozone ou TriOxygène O3
Monoxyde de Carbonne CO
Dioxyde de Carbonne CO2
plomb Pb
Particules PM1, PM10, PM 25
COV

Ces gaz sont émis par les activités industrielles et sont mesurés par d'autres stations ATMO. L'AMIC pose à nouveau la question de la teneur de ces gaz dans l'air ambiant.

M. FEUILLADE – ATMO NA
L'étude a mesuré les polluants qui ont été demandés et convenus après échanges. Sur la liste que vous évoquez, les PM1 ne font pas l'objet d'obligation réglementaire. Les COV sont dans l'étude présentée et vous aurez le détail dans les documents. Le dioxyde de soufre est un produit industriel qui n'a pas été demandé. Les oxydes d'azote sont produits par des installations de combustion principalement. H2S et NH3 ont été mesurés. Il est inutile de mesurer l'ozone qui est présent l'été même en dehors des activités industrielles. Pour le CO, pas d'intérêt en air ambiant car il se recombine en CO2. Le CO2 est un gaz à effet de serre et non pas un polluant. Il est suivi de manière différente dans le cadre d'inventaires des émissions. Dans la liste, hormis les PM1, ils sont en majorité pris en compte.

M. ARDIACO – ADALA
Qu'est-ce que vous pensez du fluor ? Gaz qui peut se dégager lors de l'attaque de phosphate à l'acide. Il était contrôlé à une époque.

M. FEUILLADE – ATMO NA
Je ne peux pas vous répondre sur une problématique de santé. Je pourrai faire un point avec la DREAL en sortie à l'émission.

M. BERGE – REGION NOUVELLE-AQUITAINE
Je comprends les membres de l'association pour le maintien de l'habitat individuel de Chiberta qui veulent davantage de données. On a les données de l'étude de zone, celles de l'étude ATMO. En tant que Président du Conseil Portuaire, je voudrais savoir ce qui ne va pas au regard de ces

résultats, quels sont les éléments sensibles sur lesquels nous allons devoir avoir une action publique pour améliorer la situation si besoin.

M. FEUILLADE – ATMO NA
Nous n'avons pas la compétence « risque sanitaire ».
Par rapport aux niveaux réglementaires en PM10, sur la somme des campagnes on est deux fois en dessous de la valeur limite ; on constate les pics sur les stations ailleurs donc pas attribuables à la ZIP.
Ça ne veut pas dire qu'il ne se passe rien. On voit des secteurs plus productifs que d'autres, même si on est en dessous des seuils réglementaires.
Pour les PM2.5 c'est la même chose. Pour le benzène, on est en dessous. Pour tout le reste, on n'a pas de directive européenne.
Le plus intéressant est de comparer avec le site témoin. Pour NH3 et H2S, on voit que le niveau est bas mais c'est une molécule olfactive qui peut générer une gêne même si on est sous le seuil réglementaire.

M. BERGE – REGION NOUVELLE-AQUITAINE
C'est une explication extrêmement claire. Je souhaiterais qu'on puisse avoir cette interprétation qualitative par écrit pour qu'on puisse avoir des pistes d'amélioration sur lesquelles nous allons travailler. Je pense que c'est de cette manière que nous devons travailler dans cette instance.

M. BILHERE – AMIC
Dans le domaine du « en même temps », en moyenne la situation est saine, sauf qu'il y a des pics dans le temps et l'espace (cf taux de l'ozone dans les agglomérations). C'est pour cette raison que nous souhaitons un suivi des polluants PM10, PM2.5 et des gaz cités précédemment pour éviter ces phénomènes. Cette analyse est plus probante que l'étude de zone. On cherche à aller plus loin en annulant les pics. Pour ce faire, nous demandons une station fixe.

M. BOTELLA – AHQSB
On a franchi une nouvelle marche de connaissances des retombées atmosphériques. Quelle réaction aurait eu le représentant des Habitants du Quartier St Bernard s'il n'y avait eu que de l'oxygène dans l'air.
Il manque une 3ème marche concernant les dioxines, furanes et PCB. L'étude « Eurolorraine – rapport du 12 06 2019 campagne mars 2019 » pour l'aciérie CELSA France que M. DUBERT nous a fait parvenir indique bien qu'on est dans des seuils d'information prévues par l'OMS sur Notre Dame des Forges à Tarnos par exemple. Que propose l'industriel pour décontaminer ce site ? Il peut aussi y en avoir ailleurs.
Sur le benzène, j'émets quelques réserves par rapport à la météorologie.
Au démarrage du COS, il avait été évoqué de superposer les résultats de votre campagne avec ceux des capteurs du boulevard du BAB pour le contrôle de la circulation routière qui révélaient des pics de benzène issu de la circulation.

M. FEUILLADE – ATMO NA
Sur toutes les stations, on a des résultats en dessous de la première marche réglementaire (<2). Là, on est entre 0,5 et 1 qui correspond à un fond urbain classique. Dans nos maisons, on peut avoir des niveaux plus élevés.

M. BOTELLA – AHQSB
Ce qui nous préoccupe, dans l'aspect sanitaire, ce sont les effets de synergie dans l'addition de toutes ces molécules que nous sommes amenés à respirer à chaque instant. Entre le Plan de Relance et le Plan Vert Européen qui doit aligner les normes UE sur les prochaines recommandations de l'OMS ce devrait être l'occasion d'aller plus loin que ces constats pour expérimenter des dispositifs de réduction radicale de ces pollutions, notamment concernant les odeurs. Je rappelle que Monsieur le Sous-Préfet Nunez en 2012 avait indiqué que l'étude de zone pourrait conditionner des aménagements des arrêtés préfectoraux sur les ICPE. Pourquoi pas investiguer dans la métrologie par exemple pour positiver tous ces résultats avec tous les acteurs concernés.

M. CINGAL – SEPANSO 40
Je soutiens tout à fait cette demande concernant les PCB notamment. France Inter ce midi a communiqué sur une étude concernant l'impact de plusieurs polluants cadmium, PCB, dioxines et furanes, indiquant l'incidence importante sur le cancer du sein. J'ai bien entendu la demande de M. BERGE. Il faut s'attaquer aux sources. Si on avait eu la présentation en avance on aurait pu poser des questions plus précises. On reviendra vers vous après analyse.

Mme DEQUEKER – Ville d'ANGLET
Je confirme que cette étude était rapportée ce midi sur France Inter. Vous pourrez la retrouver sur le site et le podcast de France Inter.

M. BOTELLA – AHQSB
Le Contrat Local de Santé CAPB, dans lequel nous intervenons en Santé Environnement doit intégrer ces études sur les aspects épidémiologiques comme nous l'avons déjà échangé sur le sujet en COS / EDZ avec M Bertrand ARS et par exemple accéder au registre cancer.

Mme BISAUTA – CAPB
C'est difficile d'identifier très finement les responsables mais c'est un travail à faire en identifiant les conséquences sur la santé. Il ne s'agit pas d'être anxiogène mais de travailler sur les points de vigilance et de suivre les évolutions dans le temps.

PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX – CAPB et Cté de Cnes Le Seignanx

Mme BISAUTA – Vice-Présidente CAPB

Mme NOGARO – Vice-Présidente Cté de Cnes Le Seignanx

M. LUTHEREAU – CAPB

Mme CAPDEVILLE – Cté de Cnes Le Seignanx

Mme BISAUTA – CAPB
C'est une présentation croisée. Pour la partie Pays Basque, le PCAET devrait être adopté au mois de juin 2021. L'enjeu fort qui nous a animé était de faire partager ce plan par le territoire. Si on veut espérer quelques résultats, on doit avoir un plan d'action efficace et rapide. Cela ne peut fonctionner qu'en entrainant le territoire et les citoyens. La démarche a été assez longue avec une très large concertation. Il y aura un rendez-vous annuel en octobre pour en faire le bilan régulier. C'est un choix politique très important qui pose en premier lieu la sobriété, faire moins et mieux, et ensuite le développement des énergies renouvelables. On est sur une trajectoire de neutralité carbone à 2050 et 100% énergies renouvelables avant 2050 ce qui est un objectif très ambitieux.

Mme NOGARO – Le Seignanx
Pour le territoire du Seignanx, c'est un travail initié lors de la précédente mandature et qui a été repris par la nouvelle équipe avec un temps d'appropriation par les nouveaux élus. Entrainer le territoire est effectivement un enjeu fort de ce PCAET. On a voulu vulgariser au maximum pour qu'il soit accessible par tous y compris les enfants. On a fait travailler M. DUVERDIER pour illustrer l'exposition qui va être itinérante sur tout le Seignanx. Je me félicite qu'on puisse présenter ce PCAET a deux voix parce que nous sommes le même territoire avec la même volonté d'avancer.

Sommaire

1. **Le PCAET: son cadre réglementaire, ses objectifs, son contenu**

2. **Le PCAET du Seignanx**

   Retroplanning

   Le diagnostic Climat-Air-Energie du Seignanx,

   Le plan d'actions

3. **Le PCAET du Pays Basque**

   Le diagnostic Climat-Air-Energie du Pays Basque,

   Le plan d'actions

   Retroplanning

1. Le PCAET: son cadre réglementaire, ses objectifs, son contenu

Le PCAET: le cadre règlementaire

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015,

Obligation pour les EPCI de plus de 50 000 habitants en 2016 puis en 2018 pour les plus de 20 000 habitants.

Localement le PCAET doit être :

- Compatible avec le SRADDET et le Plan de Protection de l'Atmosphère
- Prendre en compte le SCOT

Le PCAET: ses objectifs

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Réduire les sources de polluants atmosphériques
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique
- Améliorer l'efficacité énergétique
- Développer les énergies renouvelables

Le PCAET: son contenu et son périmètre

Contenu :

- Un diagnostic climat-air-énergie
- Une stratégie territoriale à l'horizon 2050
- Un plan d'actions opérationnel sur 6 ans
- Une Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

Périmètre : bilan des émissions directes et indirectes des activités du territoire :

- Résidentiel
- Tertiaire
- Transport
- Industrie
- Agriculture
- Déchets

2. Le PCAET du Seignanx

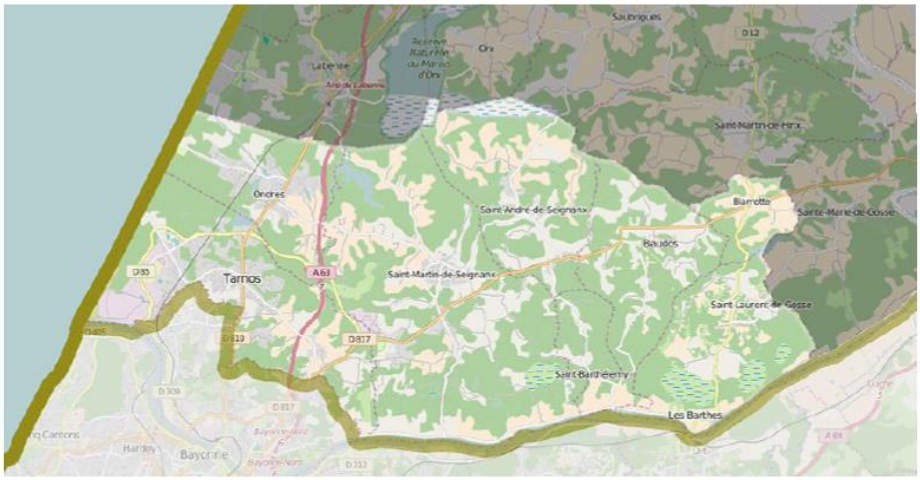

Retroplanning d'adoption

- Janvier 2018: lancement de la démarche
- Février – juillet 2018 : élaboration du diagnostic climat-air-énergie
- Septembre 2018 – juin 2019: grande concertation territoriale pour l'élaboration de la stratégie
- Juin 2019-Novembre 2019: Validation de la stratégie et du plan d'actions par le Comité de Pilotage
- Janvier 2020: Mise en consultation du public
- Septembre-avril 2021: Mise à jour et travail d'appropriation des nouveaux élus

→ En cours de validation

2. Le PCAET du Seignanx

Le diagnostic Climat-Air-Energie du Seignanx,

→ Zoom sur la qualité de l'air

Diagnostic des consommations énergétiques du Seignanx

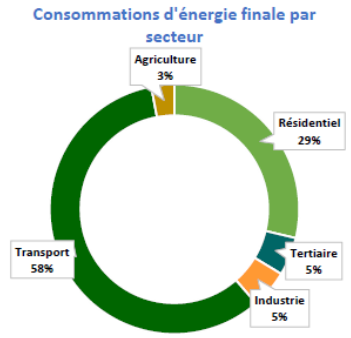

Consommation finale du Seignanx 906 GWH

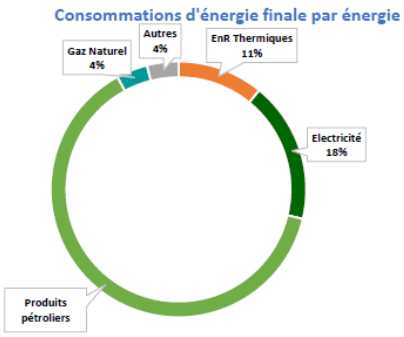

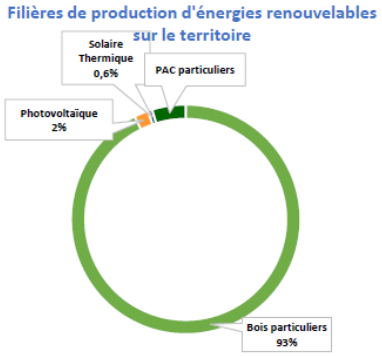

Production d'EnR au Seignanx 106,7 GWH soit 5% des besoins

Source AREC-2014

Répartition des emissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité

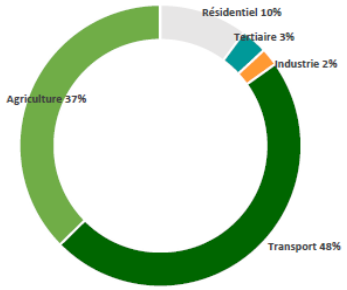

Émission totale du Seignanx 284 KtCO2e

Part des écosystèmes dans le stockage annuel additionnel du carbone atmosphérique

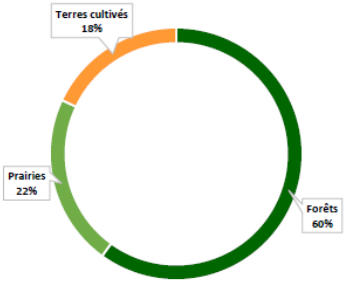

Stockage annuel additionnel du Seignanx: 60 ktCO2e

Source AREC-2014

Diagnostic des émissions de polluants atmosphériques du Seignanx

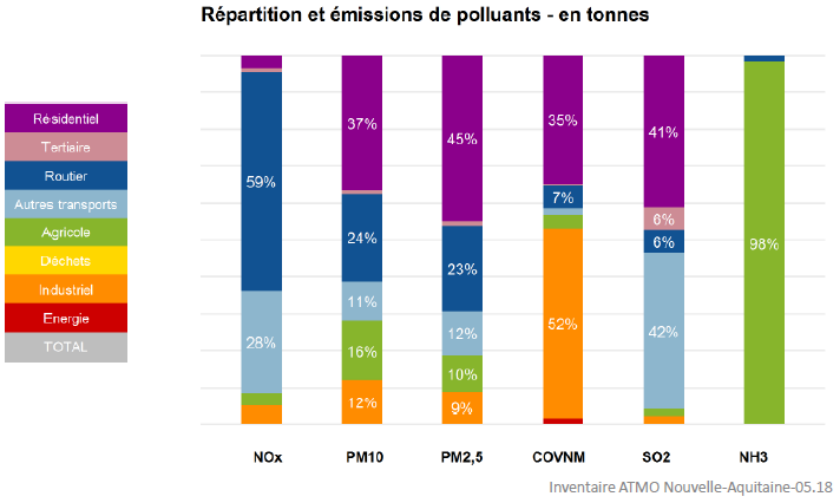

2. Le PCAET du Seignanx

Le plan d'actions,

3 axes stratégiques

- Informer et mobiliser tous les acteurs du territoire en visant l'exemplarité
- Accélérer la transition énergétique et écologique à travers l'aménagement du territoire
- Développer les filières locales et les consommations responsables

→ 33 actions

Actions sur la qualité de l'air

Qualité de l'air

- → Rénover les bâtiments publics tout en maîtrisant leurs consommations
- → Favoriser les déplacements doux et collectifs
- → Soutenir les ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique
- → Sensibiliser et inciter les industriels à travailler sur la question de sobriété et d'efficacité énergétique
- → Développer les circuits alimentaires de proximité

3. Le PCAET du Pays Basque

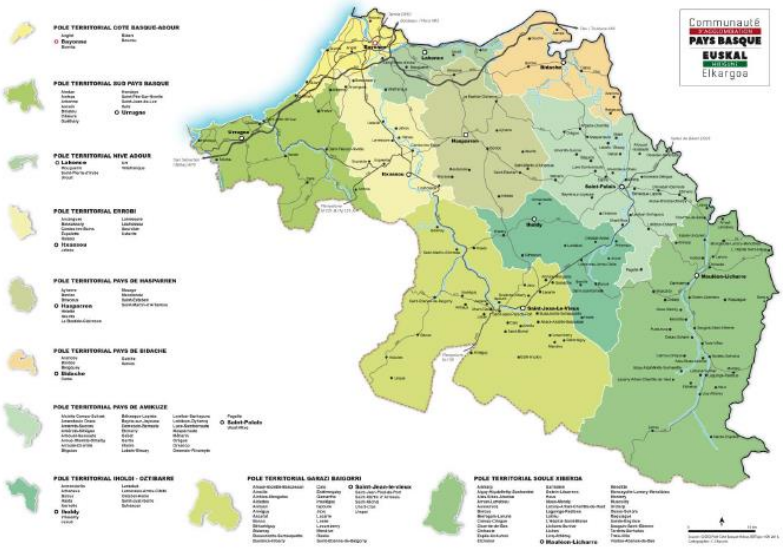

Diagnostic des consommations énergétiques du Pays Basque

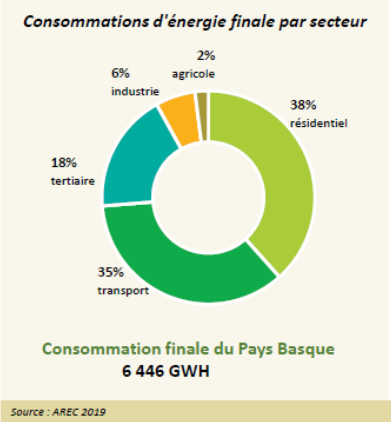

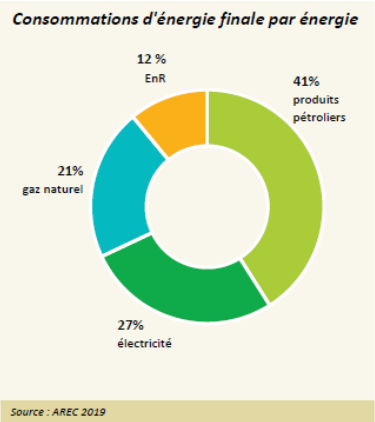

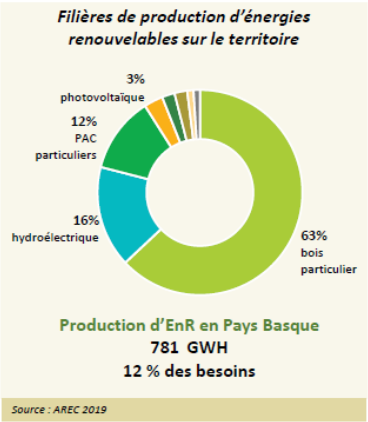

Diagnostic des émissions de gaz à effet serre du Pays Basque

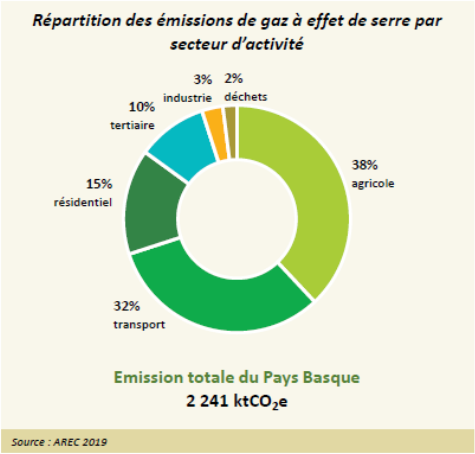

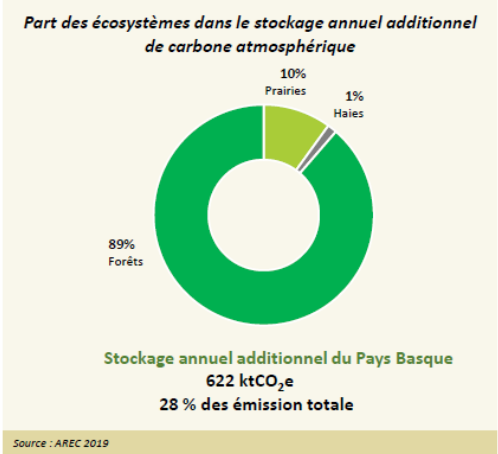

Diagnostic des émissions de polluants atmosphérique du Pays Basque

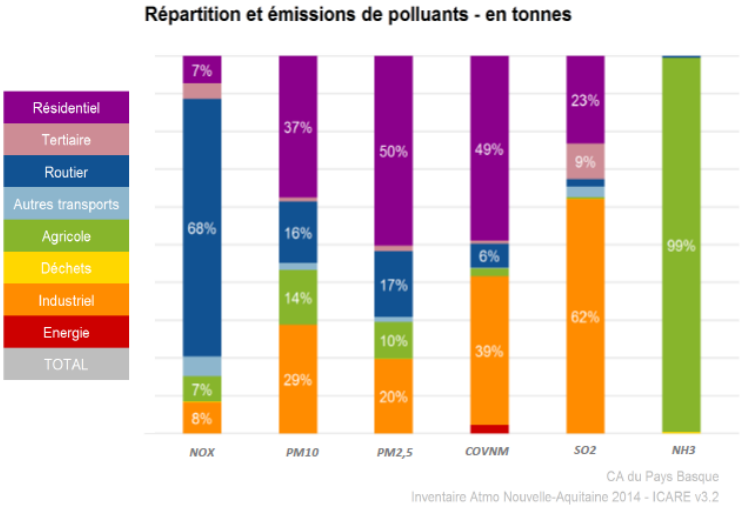

5 orientations stratégiques

- Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel
- Devenir un territoire à énergie positive à 2050
- Rendre possible des modes de vies et des activités bas carbone pour tous
- Innover et changer de modèle économique
- Partager les connaissances et les expériences de transition pour agir ensemble

50 actions

Actions sur la qualité de l'air

- Améliorer les connaissances locales sur la qualité de l'air et développer une culture du risque sanitaire : cf. partenariat ATMO et Contrat Local de Santé *[2 actions]*
- Rénovation énergétique du patrimoine public (CAPB et communes) : cf. programme ELENA *[3 actions]*
- Accompagner la rénovation énergétique des logements privés : cf. Plateforme de rénovation énergétique et dispositif financiers (PIG et règlement d'intervention) *[2 actions]*
- Renforcer la place des transports en commun et des mobilités actives cf. Tram bus, car express Bayonne-Hendaye, plan vélo, service vélo, etc. *[cf. PDU]*
- Décarboner le mix énergétique de la mobilité, notamment à travers la conversion des flottes de véhicules (TC, BOM, autres) *[1 action]*
- Accompagner la transition des industriels du territoire : cf. Programme Territoire d'Industrie *[1 action]*
- Favoriser les pratiques agricoles et alimentaires plus soutenables *[3 actions]*

Retroplanning d'adoption

- **Arrêt du projet en Conseil communautaire le 1er février 2020**
- Mars – juillet 2020 : **consultation réglementaire** des personnes publics associées
- Septembre – octobre 2020 : **consultation réglementaire du public**
- Novembre 2020 : information en Conseil exécutif afin de partager les principaux enseignements des avis réglementaires
- Décembre 2020 - Mars 2021 : **tournée des pôles territoriaux + entretiens politiques bilatéraux + comité d'engagement**
- Mai 2021 : **comité partenarial**
- **Juin 2021 : adoption du PCAET en Conseil Communautaire**

M. BILHERE – AMIC
J'ai noté la transition énergétique des industriels du territoire. J'observe qu'avec l'usine CELSA et Laminoirs des Landes on explose tous les compteurs s'agissant de la production de carbone.
C'est peut-être l'occasion d'engager une réflexion sur le devenir du Port de Bayonne sous l'éclairage du développement durable.

M. BERGE – REGION NOUVELLE-AQUITAINE
Cet argument a été utilisé notamment au moment de l'enquête publique. C'est vrai que l'implantation de ces sites augmente la production des gaz à effet de serre localement. Cependant, la question du réchauffement climatique est globale et le fait de construire le laminoir à chaud en sortie de l'aciérie permet une économie énorme de production de gaz à effet de serre (par rapport à la situation existante). Je prends note de la remarque mais je me dois de vous donner également cette information.

M. ARDIACO – ADALA
Il faut quand même noter qu'avec les 3 laminoirs la production augmente de 90000T de CO2 par an.

M. BERGE – REGION NOUVELLE-AQUITAINE
Je précise qu'on est sur une production locale qui augmente mais le processus global va être beaucoup plus économe. On est sur un projet vertueux en termes d'économie circulaire et d'écologie industrielle. On essaye de trouver des solutions et par moment on est obligé de changer d'échelle.

M. BILHERE – AMIC
Cela n'empêche pas que l'on pourrait envisager une réflexion pour un développement économique en cohérence avec le développement durable.

M. BERGE – REGION NOUVELLE-AQUITAINE
Avec Mme BISAUTA, nous avons participé encore récemment à un comité de pilotage sur le projet d'implantation de la ferme houlomotrice du Port de Bayonne. On a identifié 20 zones géographiques puis retenu 2. On lance les études de finalisation de qualification de la zone. La diversification du Port de Bayonne est en train de se faire. Je peux vous assurer que nous regardons en premier lieu les projets au travers de grilles de lecture environnementales. De même

pour le report modal, dans le cadre du plan de relance, nous venons de soumettre un projet à M. le Sous-préfet pour diminuer les flux de camions et assurer une desserte ferroviaire des usines du Port de Bayonne. En tant que Président du Port de Bayonne, j'ai refusé des projets qui étaient susceptibles de générer plusieurs milliers de tonnes de trafic mais qui ne correspondaient pas à la vision que nous portons. Je vous remercie pour votre vigilance mais pensez bien que les élus sont soucieux de ne pas faire n'importe quoi.

M. BILHERE – AMIC
N'y aurait-il pas de la place pour un fret sec ? Tourisme, transport de passagers, etc.

M. BERGE – REGION NOUVELLE-AQUITAINE
En termes de gaz carbonique, la croisière est un des secteurs les plus polluants. Ensuite, il s'agit d'une question de vision du territoire. Je ne défends pas une perspective de territoire 100% tourisme pour le Pays Basque. On a besoin d'un territoire qui marche sur ses deux jambes. On ne peut pas avoir une économie basée exclusivement sur le tourisme. On veut avoir une industrie qui soit propre et on y travaille.

M. ARDIACO – ADALA
C'est pour ça que depuis des années on demande des mesures en continu de la pollution. On est en train de dériver sur quelques mesures qui ne répondent pas à la demande.

M. BERGE – REGION NOUVELLE-AQUITAINE
Les associations ont demandé une étude de zone et on l'a faite. On l'a tous cofinancée.

M. BOTELLA – AHQSB
Seul l'Etat nous a entendu en PRSE2 pour la mise en place de l'Etude de Zone en 2012.
Concernant l'industrie et ses émissions, la chimie dont Timac Agro fait partie vient de s'engager pour améliorer l'efficacité énergétique, la production de chaleur bas-carbone et l'abattement des protoxydes d'azote et d'hydrofluorocarbures. L'industrie de l'acier dont CELSA Fr et les Laminoirs font partie est également concernée par ces enjeux.
Concernant les PCAET, la SEPANSO n'a pas été consultée. Le seul endroit où on peut l'être, semble-t-il, est le SCoT parce que cela s'est déjà fait. Nous en attendons l'invitation. Par rapport au climat, Madame Bérangère Abba, secrétaire d'Etat à la Biodiversité, vient d'annoncer un dispositif d'alerte sécheresse. Cette situation pourrait être liée à un ou des épisodes de canicule. Qu'est-il prévu par les PCAET sur ces plans qui résonnent avec le Contrat Local de Santé CAPB SE.
Concernant les transports, quelle perspective de carburant peu ou pas polluant avez-vous ?

Mme BISAUTA – CAPB
Je suis intéressée par ce débat. J'espère être reçue par le Port pour travailler en partenariat sur l'enjeu fort de l'industrie. Les industries évoluent mais lentement. Il y a un enjeu de santé, social et environnemental qui devient primordial. Il y a des marges possibles. Certaines entreprises pionnières ont compris qu'il faut changer les pratiques. Le PCAET est un document pas très attractif au premier abord mais la démarche est très concrète. On y traite de comment on mange, comment on habite, comment on bouge ? ce sont des questions de la vie quotidienne qui nous concernent tous. On doit réfléchir ensemble aux leviers pour avancer ensemble. On est sur un territoire particulièrement vulnérable. Il faut qu'on ait un vrai dialogue territorial ensemble pour voir comment tous les secteurs peuvent évoluer. On parle de tourisme durable mais c'est une question très compliquée. L'affluence concentrée dans le temps sur le territoire accroit forcément l'empreinte. A titre d'exemple, pour les déchets la surpopulation estivale équivaut à 35000 habitants supplémentaires à l'année. On n'est pas encore au rendez-vous d'un tourisme que je qualifierai plutôt de soutenable. Comme dirait Francis GONZALEZ, il faut donner envie d'avoir envie. Et donc on va essayer de donner envie à tout le monde de nous accompagner.

Mme HARDOUIN – SPPPI Estuaire Adour
Pour revenir sur les actions possibles. La Ville de Bayonne est en train de travailler sur les ilots de chaleur et de fraicheur. Il y a les aspects techniques sur les bâtiments et les revêtements par

exemple mais aussi la prise en compte des habitants eux-mêmes. On est tous responsables d'une partie de la chaleur produite. On doit agir en évitant de prendre la voiture, d'utiliser la climatisation, privilégier les transports en commun, les mobilités douces, etc. Chaque commune définit ses actions en fonction de ses problématiques.

M. LE MOING-SURZUR – Sous-Préfet de Bayonne
J'ajouterai une réflexion macro au travers du SCoT qui a une approche qualitative et environnementale de haut niveau. Lors des réunions du Bureau du SCoT, on constate une véritable appropriation par les acteurs locaux. Je peux témoigner de cette volonté globale de prise en compte de la dimension environnementale qui irrigue l'ensemble des réflexions des élus qui sont à la manœuvre, aidés par les services de l'Etat qui a émis une série de recommandations et de points de vigilance (eaux usées, eaux pluviales, retrait trait de côte, imperméabilisation des sols).

M. BOTELLA – AHQSB
Je reviens sur un point évoqué avant « Mettre en œuvre la culture du risque sanitaire ». « Prise en compte du risque sanitaire » me semblerait plus adapté. Les citoyens ont besoin de connaitre les impacts sur la santé. Dans l'Etude de Zone, nous avons soulevé le sujet des embruns de chaque tempête à partir des mesures en PM du site témoin d'Ondres. Les embruns comme les mousses sont saturés de micropolluants selon nos analyses en laboratoire agréé. Ce sont, en particulier, les détergents pétrochimiques, toxiques, perturbateurs endocriniens. Notre demande de retrait de ces molécules du marché est à l'entrée du Parlement européen qui nous en a donné acte à la suite du savoir-faire de Georges Cingal ancien membre SEPANSO/FNE du Bureau Européen de l'Environnement. Nous souhaitons que ce soit relayé ici. Je trouve anormal que la CAPB, alors que nous l'avons sollicitée à maintes reprises, et que nous travaillons dans les autres instances, nous exclut du travail avec l'UPPA sur les mousses. En 2000-2003, l'UPPA est intervenue à la demande du SPPPI et rapportait à chaque réunion au collectif.

Mme BISAUTA – CAPB
Nous n'excluons personne. Nous réglerons ça en direct par téléphone pour voir ce qui a pu se passer.

ASSEMBLEE GENERALE L'ASPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR

Mme HARDOUIN – Présidente du SPPPI Estuaire de l'Adour

Le contexte sanitaire de l'année 2020 ainsi que les élections décalées fin juin, avec des désignations tardives des nouveaux élus ont perturbé l'organisation des réunions. Cependant, les travaux du SPPPI Estuaire de l'Adour se sont poursuivis dans la continuité des actions engagées et en lien permanent avec les services de l'Etat et les membres concernés.

La préparation des travaux et des réunions a été assurée lors de rencontres avec la Présidente et plusieurs membres en lien avec les sujets traités.

En 2020, ces réunions se sont tenues les 21 janvier, 20 février, 16 et 17 mars, 20 avril, 29 septembre, 6 et 23 octobre, 18 et 19 novembre, 1er décembre. Ces réunions ont été complétées par des échanges téléphoniques réguliers.

Le 20 octobre une séance de travail a été organisée avec M. Le Sous-préfet de Bayonne et la DREAL NA UT64 pour préparer le bureau et la réunion plénière du SPPPI.

Une réunion de présentation du SPPPI aux nouveaux élus et techniciens des collectivités membres des Landes a été organisée le 24 novembre.

Une réunion du bureau s'est tenue le 12 novembre.

L'assemblée plénière a été réunie le 4 décembre 2020. Une organisation en présentiel et à distance a été mise en place afin de permettre au maximum de participants de prendre part aux débats dans le contexte sanitaire du moment.

Le SPPPI a assuré l'animation et le secrétariat de la CSS de CELSA France le 7 décembre 2020 et de la CSS d'ALKION TERMINAL BAYONNE le 9 décembre 2020.

Concernant le suivi du site internet, en 2020, de nouveaux membres élus ont intégré les instances du SPPPI Estuaire de l'Adour, générant des mises à jour des fichiers et du site internet. Des pages obsolètes ont été nettoyées. Le 30 juillet la fiche « Membre » a été diffusée pour recenser les coordonnées et représentations actualisées des membres du SPPPI.

Le compte-rendu de la plénière et les documents associés ont été mis en ligne.

Les communiqués émanant des industriels et de l'Etat ont été mis en ligne et l'information diffusée.

Concernant le financement de l'association, comme chaque année, les demandes de financements ont été adressées aux contributeurs pour établir le budget, suivies des demandes de versement pour l'encaissement des fonds et de la tenue des comptes.
3 conventions ont été établies Région Nouvelle-Aquitaine, Etat et Communauté de communes Le Seignanx,

Les documents produits se composent :
- d'un dossier CERFA en 2 formulaires pour l'Etat,
- d'une vingtaine de courriers aux membres financeurs,
- de l'établissement de factures pour les organismes privés,
- de la réalisation des documents d'exécution des dépenses et programme prévisionnel.

Pour terminer, le suivi de la procédure Alerte Nuisances a donné lieu à la production de plusieurs documents.
Un rapport d'avancement a été établi et adressé aux membres du Bureau du SPPPI le 14 avril 2020. L'enregistrement des alertes s'est poursuivi tout au long de l'année 2020.
Le bilan complet des alertes Nuisances a été présenté au cours de la plénière du 12 mars 2021.
Plusieurs opérations ont été réalisées sur le site pour adapter la saisie et l'administration des fiches Nuisances.
Au total, 350 alertes ont été traitées dans la période générant plus de 2000 mails de réponses.

Avez-vous des questions sur le rapport moral ?
Je le soumets donc au vote :
- qui est contre ? 0
- qui s'abstient ? 0
Je vous remercie.

Je passe au rapport financier.

Le budget 2020 de l'ASPPPI est constitué par des ressources constantes

ETAT 10000 €
REGION NA 10000 €
CAPB 7000 €
CCI BAYONNE PAYS BASQUE 5000 €
Communauté de Communes Le Seignanx 3600 €
PORT BAYONNE AVENIR 4000 €
ALKION + CELSA France + TIMAC AGRO 6000 €

Les dépenses 2020 sont constituées de :

Dépenses courantes

ECOSCOPE (animation) 34920 €
SOGECA (comptabilité) 1440 €
REZO 21 (site internet) 171 €
Autres études (report) 9069 €

Les 2 diapositives produites par l'expert-comptable vous indiquent l'état des comptes au 31 décembre 2020. Le différentiel avec l'année précédente provient des dépenses et encaissements relatifs à l'étude de zone.

Avez-vous des questions sur le rapport financier ?
Je le soumets donc au vote :
- qui est contre ? 0
- qui s'abstient ? 0
Je vous remercie.

A présent, je vous rappelle que depuis la validation de la plénière du 4 décembre le Bureau a connu un seul changement au poste de Présidence que j'ai pris en charge depuis cette date. La liste des membres du Bureau s'affiche à l'écran. J'en profite pour les remercier de leur assiduité et leur contribution active aux travaux.

Pour terminer, je vous précise que nous avons engagé deux dépenses en avenant aux contrats existants :
- INERIS 6600€ pour la communication sur l'étude de zone.
- ECOSCOPE 17640€ correspondant à l'augmentation des travaux relatifs à l'étude de zone et aux alertes Nuisances.

GT COMMUNICATION ETUDE DE ZONE

Mme HARDOUIN – Présidente du SPPPI Estuaire de l'Adour

Concernant la communication sur l'étude de zone, nous avons eu deux réunions du Bureau sur ce sujet et plusieurs échanges avec l'Etat et la Région, il en ressort la proposition suivante :

1 - Proposer les 1ères mesures de gestion pouvant être mises en œuvre avant la communication globale à destination du grand public :

1a - Rencontres Présidente du SPPPI Estuaire Adour, les Sous-Préfets et les maires à destination des communes concernées pour information et pour gestion des espaces récréatifs "pollués" en les invitant à mettre en place des mesures spécifiques. La réunion est programmée au 11 juin.

1b - Courriers médecins et ordre des médecins et autres professionnels de santé dont hôpital (à préciser), courriers riverains et entretiens personnalisés au cas par cas avec un médecin (à confirmer).

2 - Rédiger une note afin de contextualiser de nouveau les résultats de l'EDZ considérant les nouveaux membres du SPPPI

- S'appuyant sur les documents existants - notes ARS + Plaquette INERIS.
- Avec une remise en forme par la DREAL NA – draft fin mai
- Comprenant
  - Une proposition de stratégie gestion, socle minimal préconisé par les services techniques.
  - La recherche des données pour l'évaluation du coût de mesures complémentaires.
  - Des annexes / Notes des experts, Comparatif de contamination, Opérations menées sur d'autres sites, REX.

3 - Soumettre le document aux 2 sous-préfets Bayonne et Dax – fin mai/début juin.

4 - Présenter les propositions en Bureau SPPPI – fin juin/début juillet.

5 - Organiser un séminaire de travail pour avancer sur la stratégie – à définir.

M. LE MOING-SURZUR – Sous-Préfet de Bayonne
J'ai demandé aux services de l'Etat concernés, DREAL et ARS, de regarder au niveau régional et national, les situations similaires qu'aurait eu à connaitre le territoire français afin de savoir comment la communication auprès de la population a été faite. Il s'agit de pouvoir s'inspirer d'expériences qui auraient bien fonctionné. Cela fait partie des éléments attendus pour confirmer la démarche. Il ne s'agit ni de sous-estimer les résultats ni de générer de la panique qu'il n'y a pas lieu d'y avoir.

Mme HARDOUIN – CAPB
Nous serons accompagnés par une agence de communication.

BILAN DES SUIVIS 2020 – CONFORMITE DES REJETS ICPE DU PORT

M. DUBERT – DREAL NA UT64

Je vais vous présenter la conformité des mesures réglementaires qui sont faites par les industries de la ZIP. Cette fois-ci, il n'y aura pas les bilans de MAISICA, SAFRAN et DASSAULT AVIATION qui pourront être présentés à la prochaine plénière. Il n'y aura pas non plus de référence à CELSA France en raison de contentieux en cours notamment un référé suspension qui sera en audience vendredi 28 mai.
Vous trouverez dans les supports les sites surveillés au titre des ICPE, la référence réglementaire, les paramètres suivis avec les valeurs d'émission, les fréquences des mesures, la conformité aux résultats des analyses et aux fréquences des mesures et parfois des informations sur les actions mises en place par les exploitants ou par les services de l'Etat.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Air Liquide France Industrie
Tarnos

Référence réglementaire:
Article 3.4 de l'arrêté d'autorisation du 1er août 1996
Rejet des eaux de condensation vers le milieu naturel

Paramètre	Valeur limite d'émission	Fréquence de mesure	Conformité 2020	Fréquences 2020
Débit	10 m3/j	hebdomadaire	Conforme	Conforme
DCO	300 mg/l	hebdomadaire	Conforme	Conforme
Azote total	30 mg/l	hebdomadaire	Conforme	Conforme
Hydrocarbures	10 mg/l	hebdomadaire	Conforme	Conforme
MES	100 mg/l	hebdomadaire	Conforme	Conforme
Température	30 °C	hebdomadaire	Conforme	Conforme
pH	5,5 < pH < 8,5	hebdomadaire	Conforme	Conforme

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bayonne Manutention
Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'enregistrement du 22 octobre 2018 (rubriques 2510, 2515, 2516 et 2517 de la nomenclature des ICPE)

Paramètre	Valeur limite d'émission	Fréquence de mesure	Conformité 2020	Fréquences 2020
DCO	125 mg/l	semestrielle	2 mesures non conformes en 2020 127 et 153 mg/l	Conforme
Hydrocarbures	10 mg/l	semestrielle	Conforme	Conforme
MES	35 mg/l	semestrielle	1 mesure non conforme en 2020 63 mg/l	Conforme

Si un résultat d'une analyse est supérieur à un des paramètres visé à l'article 34, la fréquence des prélèvements et analyses devra être au minimum semestrielle pendant 12 mois continus
→ Poursuite des analyses semestrielles en 2021 (conforme au 1er semestre)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bayonne Manutention
Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'enregistrement du 22 octobre 2018 (rubriques 2510, 2515, 2516 et 2517 de la nomenclature des ICPE)

Piézomètre amont	Valeur cible	Fréquence de mesure	Conformité 2020	Fréquences 2020
DCO	125 mg/l	semestrielle	Conforme	Conforme
Hydrocarbures	10 mg/l	semestrielle	Conforme	Conforme
MES	35 mg/l	semestrielle	Conforme	Conforme

Piézomètre aval	Valeur cible	Fréquence de mesure	Conformité 2020	Fréquences 2020
DCO	125 mg/l	semestrielle	Conforme	Conforme
Hydrocarbures	10 mg/l	semestrielle	Conforme	Conforme
MES	35 mg/l	semestrielle	Conforme	Conforme

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bayonne Manutention
Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'enregistrement du 22 octobre 2018 (rubriques 2510, 2515, 2516 et 2517 de la nomenclature des ICPE)

Paramètre	Valeur cible	Fréquence de mesure	Conformité 2020	Fréquences 2020
Poussières	40 mg/Nm³	semestrielle	Conforme	Conforme

Paramètre	Valeur limite	Fréquence de mesure	Conformité 2020
Bruit diurne en limite de propriété (LP1 à LP3)	Laeq < 70 dB	trisannuelle	Conforme
Bruit nocturne en limite de propriété (LP1 à LP3)	Laeq < 60 dB	trisannuelle	Conforme

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Laminoir des Landes
Tarnos

Référence réglementaire
Arrêté d'autorisation du 23 juillet 2009

Paramètre	Valeur limite d'émission	Fréquence de mesure	Conformité 2020	Fréquences 2020
DCO	300 mg/l	semestrielle	Conforme	Conforme
Hydrocarbures	10 mg/l	semestrielle	Conforme	Conforme
MES	100 mg/l	semestrielle	Conforme	Conforme

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Laminoir des Landes
Tarnos

Référence réglementaire
Arrêté d'autorisation du 23 juillet 2009

Piézomètre amont	Fréquence de mesure	Conformité 2020	Fréquences 2020
DCO, MES, HC, métaux, chlorures, nitrates, nitrites, sulfates	semestrielle	Conforme	1 seule mesure en 2020 Mise en service de piézomètres en juillet 2020 dans l'emprise de l'ICPE

Piézomètres aval	Fréquence de mesure	Conformité 2020	Fréquences 2020
DCO, MES, HC, métaux, chlorures, nitrates, nitrites, sulfates	semestrielle	Conforme	1 seule mesure en 2020 Mise en service de piézomètres en juillet 2020 dans l'emprise de l'ICPE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Laminoir des Landes
Tarnos

Référence réglementaire
Arrêté d'autorisation du 23 juillet 2009

Conduit 1 (four)	Valeur limite	Fréquence de mesure	Conformité 2020	Fréquences 2020
Poussières	15 mg/Nm³	semestrielle	1 mesure non conforme 77 mg/Nm³	Conforme
SO2	35 mg/Nm³	semestrielle	Conforme	Conforme
NOx	250 mg/Nm³	semestrielle	1 mesure non conforme 495 mg/Nm³	Conforme

Conduit 2 (oxycoupage)	Valeur limite	Fréquence de mesure	Conformité 2020	Fréquences 2020
Poussières	5 mg/Nm³	semestrielle	Conforme	Conforme

En 2020, les premières analyses sont estimées «non conformes» car la méthode de prélèvement n'était pas adaptée. Le deuxième contrôle réalisé avec une méthode adaptée au four de préchauffage a donné des résultats conformes.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Laminoir des Landes
Tarnos

Référence réglementaire
Arrêté d'autorisation du 23 juillet 2009

TARs	Valeur limite	Fréquence de mesure	Conformité 2020	Fréquences 2020
Légionelles	100 UFC	mensuelle	Conforme	Conforme
Flore interférente	Absence	mensuelle	Conforme	Conforme

Paramètre	Valeur limite	Fréquence de mesure	Conformité 2020
Bruit diurne en limite de propriété (LP1 à LP3)	Laeq < 70 dB	annuelle	Conforme
Émergence diurne (E1 à E3)	6 dB	annuelle	Conforme
Bruit nocturne en limite de propriété (LP1 à LP3)	Laeq < 60 dB	annuelle	Conforme
Émergence nocturne (E1 à E3)	4 dB	annuelle	Conforme

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

TIMAC Agro
Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'autorisation du 21 mai 2010

Eaux résiduaires	Valeur limite	Fréquence	Conformité 2020	Fréquences 2020
DCO	300 mg/l	trimestrielle	1 mesure non conforme en 2020 : 821 mg/l	Conforme
Hydrocarbures	10 mg/l	trimestrielle	Conforme	Conforme
MES	100 mg/l	trimestrielle	1 mesure non conforme en 2020 : 280 mg/l	Conforme
Azote	30 mg/l	trimestrielle	3 mesures non conformes en 2020 : 516, 190 et 190 mg/l	Conforme
Phosphore	10 mg/l	trimestrielle	3 mesures non conformes en 2020 : 200, 140 et 160 mg/l	Conforme
pH	5,5 < pH < 8,5	trimestrielle	1 mesure non conforme en 2020 : 4,05	Conforme
Température	30 °C	trimestrielle	Conforme	Conforme

Mise en demeure en cours : respect des VLE et mise en œuvre d'un plan d'amélioration de la gestion des eaux résiduaires
Phase 1 du projet réalisé en 2020 → toutes les mesures du dernier trimestre conformes
Phase 2 prévue au 2ème semestre 2021

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

TIMAC Agro
Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'autorisation du 21 mai 2010

3RSDE	Valeur limite	Fréquence	Conformité 2020	Fréquences 2020
Cadmium	1,5 µg/l	trimestrielle	Conforme	Conforme
Chrome	5 µ g/	trimestrielle	Conforme	Conforme
Cuivre	22 µ g/	trimestrielle	Conforme	Conforme
Zinc	50 µ g/	trimestrielle	3 mesures non conformes en 2020 : 1600, 790 et 2500 mg/l	Conforme

Mise en demeure en cours : respect des VLE et mise en œuvre d'un plan d'amélioration de la gestion des eaux résiduaires
Phase 1 du projet réalisé en 2020 → mesure Zinc du dernier trimestre conforme
Phase 2 prévue au 2ème semestre 2021

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

TIMAC Agro
Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'autorisation du 21 mai 2010

Piézomètres	Amont	Aval	Fréquence de mesure	Fréquences 2020
Arsenic	3 µg/l	38 µg/l	semestrielle	Conforme
Plomb	10 µ g/l	10 µg/l	semestrielle	Conforme
Sulfates	30 µ g/l	200 µ g/l	semestrielle	Conforme
Phosphates	0,2 µg/l	3,3 µ g/l	semestrielle	Conforme

L'activité des installations ne justifie pas l'impact environnemental pour l'arsenic (Ancien crassier Forges de l'Adour ?).

Des co-produits de traitement des rejets atmosphériques stockés sur une zone non étanche expliquent l'évolution en phosphates et en sulfates → réincorporation dans le process de production.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

TIMAC Agro
Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'autorisation du 21 mai 2010

Lavage des gaz Cave	Valeur limite	Fréquence	Conformité 2020	Fréquences 2020
Débit	30000 m3/h	trimestrielle	Conforme	3 mesures réalisées – mesures T3 annulée (COVID)
Vitesse éjection	> 8 m/s	trimestrielle	Conforme	3 mesures réalisées – mesures T3 annulée (COVID)
Poussières	25 mg/Nm³	trimestrielle	Conforme	3 mesures réalisées – mesures T3 annulée (COVID)
NOx	500 mg/Nm³	trimestrielle	Conforme	3 mesures réalisées – mesures T3 annulée (COVID)
SO2	300 mg/Nm³	trimestrielle	Conforme	3 mesures réalisées – mesures T3 annulée (COVID)
HF	5 mg/Nm³	trimestrielle	Conforme	3 mesures réalisées – mesures T3 annulée (COVID)
NH3	30 mg/Nm³	trimestrielle	Conforme	3 mesures réalisées – mesures T3 annulée (COVID)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

TIMAC Agro
Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'autorisation du 21 mai 2010

Lavage des gaz Granulation	Valeur limite	Fréquence	Conformité 2020	Fréquences 2020
Débit	200000 m3/h	trimestrielle	Conforme	3 mesures en 2020 (T3 annulée - COVID)
Vitesse éjection	> 8 m/s	trimestrielle	Conforme	3 mesures en 2020 (T3 annulée - COVID)
Poussières	25 mg/Nm³	trimestrielle	1 mesure non conforme 26 mg/Nm³	3 mesures en 2020 (T3 annulée - COVID)
NOx	500 mg/Nm³	trimestrielle	Conforme	3 mesures en 2020 (T3 annulée - COVID)
SO2	300 mg/Nm³	trimestrielle	Conforme	3 mesures en 2020 (T3 annulée - COVID)
HF	5 mg/Nm³	trimestrielle	Conforme	3 mesures en 2020 (T3 annulée - COVID)
NH3	30 mg/Nm³	trimestrielle	1 mesure non conforme 155 mg/Nm³	3 mesures en 2020 (T3 annulée - COVID)

Nettoyage du système de filtration pour les poussières
Mise en place d'un lavage des gaz à la soude (APC 21 juillet 2020)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

TIMAC Agro
Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'autorisation du 21 mai 2010

Chaudière gaz	Valeur limite	Fréquence	Conformité 2020	Fréquences 2020
Poussières	10 mg/Nm³	semestrielle	Conforme	Conforme
NOx	100 mg/Nm³	semestrielle	Conforme	Conforme
HF	0,3 mg/Nm³	semestrielle	Conforme	Conforme
NH3	5 mg/Nm³	semestrielle	Conforme	Conforme

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

TIMAC Agro
Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'autorisation du 21 mai 2010

Paramètre	Valeur limite	Fréquence de mesure	Conformité 2020
Bruit diurne en limite de propriété (B1)	Laeq < 70 dB	annuelle	Conforme
Émergence diurne (A à E)	5 dB	annuelle	Conforme
Bruit nocturne en limite de propriété (B1)	Laeq < 60 dB	annuelle	Conforme
Émergence nocturne (A à E)	3 dB	annuelle	Conforme

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

ALKION Terminal Bayonne
Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'autorisation du 11 avril 2013

3RSDE	Valeur limite	Fréquence	Conformité 2020	Fréquences 2020
Zinc	50 µ g/l	trimestrielle	Conforme	Conforme

Abandon de la surveillance 3RSDE du mercure en 2017 : Les 4 mesures trimestrielles réalisées en 2016 ont montré que la limite de quantification (LQ) pour le Mercure et ses composés – 0,5 µg/l – n'a jamais été atteinte.

Rejets pluviaux (1 à 4)	Valeur limite	Fréquence	Conformité 2020	Fréquences 2020
Hydrocarbures	10 mg/l	annuelle	Conforme	Conforme
MES	100 mg/l	annuelle	Conforme	Conforme

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

ALKION Terminal Bayonne Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'autorisation du 11 avril 2013

Piézomètres	Amont	Aval	Fréquence de mesure	Fréquences 2020
DCO	< 30 m g/l	< 10 mg/l	semestrielle	Conforme
Hydrocarbures	< 50 µ g/l	< 60 mg/l	semestrielle	Conforme
Méthanol	< 1000 µg/l	< 1000 mg/l	semestrielle	Conforme

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

ALKION Terminal Bayonne Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'autorisation du 11 avril 2013

Oxydateur	Valeur limite	Fréquence	Conformité 2020	Fréquences 2020
Poussières	5 mg/Nm³	annuelle	1 mesure non conforme 29 mg/Nm³	Conforme
SO2	35 mg/Nm³	annuelle	1 mesure non conforme 28600 mg/Nm³	Conforme
NOx	100 mg/Nm³	annuelle	1 mesure non conforme 129 mg/Nm³	Conforme
CO	100 mg/Nm³	semestrielle	Conforme	Conforme
COV Toluène	2 mg/Nm³	semestrielle	1 mesure non conforme 94 mg/Nm³	Conforme
COV annexe III	20 mg/Nm³	semestrielle	Conforme	Conforme
COV NM	50 mg/Nm³	semestrielle	Conforme	Conforme
CH4	50 mg/Nm³	semestrielle	Conforme	Conforme

Mesures effectuées dans le cas très majorant d'un transfert de bac à bac, alors que le fonctionnement de l'oxydateur est limité à 1 transfert par semaine → Les mesures réglementaires seront réalisées dans les conditions normales de fonctionnement

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

ALKION Terminal Bayonne Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'autorisation du 11 avril 2013

Chaudière vapeur	Valeur limite	Fréquence	Conformité 2020	Fréquences 2020
Poussières	5 mg/Nm³	annuelle	Conforme	Conforme
SO2	35 mg/Nm³	annuelle	Conforme	Conforme
NOx	150 mg/Nm³	annuelle	Conforme	Conforme

Chaudière bitume 1	Valeur limite	Fréquence	Conformité 2020	Fréquences 2020
Poussières	5 mg/Nm³	annuelle	Conforme	Conforme
SO2	35 mg/Nm³	annuelle	Conforme	Conforme
NOx	150 mg/Nm³	annuelle	Conforme	Conforme

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

ALKION Terminal Bayonne Tarnos

Référence réglementaire:
Arrêté d'autorisation du 11 avril 2013

Chaudière bitume 2	Valeur limite	Fréquence	Conformité 2020	Fréquences 2020
Poussières	5 mg/Nm³	annuelle	Conforme	Conforme
SO2	35 mg/Nm³	annuelle	Conforme	Conforme
NOx	150 mg/Nm³	annuelle	Conforme	Conforme

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

+ Réponses à M. ARDIACO : Les gaz de combustion passent dans le lavage des gaz. Les mesures sont faites à la sortie du laveur de gaz. La chaudière est connectée à la cheminée.
+ Remarque de M. BOTELLA : Le panache et les odeurs sont significatifs de l'activité.
+ Les mesures sur l'oxydateur sont faites dans des conditions majorantes. A considérer lors de la révision de l'arrêté préfectoral post étude de danger.
+ Réponse à M. BOTELLA : Le contrôle continu du flux en continu n'est pas possible car le flux n'est pas continu. Les paramètres de fonctionnement sont contrôlés.
+ Réponse à M. BILHERE : Concernant la demande de station ATMO pour surveillance SO2 et Nox dont les seuils sont dépassés, les coûts de matériel et de fonctionnement sont significatifs.
+ M. BOTELLA : A votre réponse, je rappelle le coût des effets sanitaires et de la surmortalité liées aux pollutions atmosphériques. Une station sur la ZIP parait être un objectif cohérent avec la situation actuelle.
+ M. ARDIACO : C'est celui qui investit dans le Port qui doit prendre les mesures pour le contrôle pour protéger les populations. Ça doit être prévu dans l'investissement. Dans le développement industriel, il doit être prévu une mesure en continu de la pollution sur la zone et non pas sur des périodes d'un mois. Actuellement, personne ne sait dire exactement ce qui se passe.
+ M. LUTHEREAU : Les mesures ont été faites sur 12 mois. On apporte des éléments complémentaires sur des mesures annuelles.
+ M. BILHERE : Je trouve que l'on est passé très vite sur la proposition de l'AMIC.
+ Mme HARDOUIN : Ce n'est pas ATMO qui peut décider d'installer une station.
+ M. ARDIACO : Un industriel est soumis à un contrôle continu pour bien maîtriser toutes les évolutions de son activité. Il doit en être de même sur la ZIP.
+ M. CINGAL : Je soutiens tout à fait la demande de contrôle continu, la seule manière d'appréhender les impacts d'une activité quelle qu'elle soit. Peut-être que dans un premier temps on pourrait se contenter de contrôler les NOx et le SO2. Ces mesures ne sont pas si couteuses à mettre en œuvre.
+ M. BILHERE : Quand l'AMIC entend que CELSA a un contrôle conforme sur 3 ans au regard des fiches nuisances, cela ne va pas.
+ M. DUBERT : Comme je vous l'ai indiqué je ne parle pas de CELSA, du fait des procédures en cours.
+ M. VIDAL : Je remercie pour cette présentation. J'avais demandé de cibler les ICPE identifiées sur le site internet. Elles n'ont pas toutes été reprises. Certaines seront traitées plus tard. Les autres : Ferme de l'Adour, ARCADIE SO ? De plus, les arrêtés réglementaires cités ne sont pas ceux que l'on trouve en ligne, les paramètres et fréquence sont différents.
+ M. DUBERT : Ces activités sont des installations agricoles et ne sont pas de ma compétence. J'ai cité les arrêtés de référence d'origine qui ont évolué. On pourra faire cette information chaque année. Ce sont les services des Préfectures qui font les publications.
+ M. MARTY : Si, chaque année, on a une actualisation au sein du SPPPI, on aura déjà un bon niveau d'information.
+ M. VIDAL : Concernant les autres ICPE par exemple POLIEDER ?
+ M. DUBERT : Je vous l'indiquerai dans la liste des arrêtés préfectoraux.
+ M. VIDAL : La DCE prévoit qu'il n'y aura plus aucun rejet industriel en 2021, quelles sont les dispositions prises pour contrôler son application ?
+ M. DUBERT : C'est le contrôle 3RSDE que j'ai cité.
+ M. BOTELLA : Quelles sont les molécules retirées en 2021 ?
+ M. DUBERT : Il y a les nonylphénols, le chrome VI mais aucun site ne l'utilise, d'autres molécules qui ne concernent pas nos sites. Elles avaient toutes été recherchées sur nos sites industriels. Il y a aussi les STEU urbaines qui sont concernées.
+ M. BOTELLA : L'annexe X actualisée de la DCE 2000 indique de nouvelles molécules. Il serait appréciable d'avoir une présentation des résultats des STEU estuariennes Adour CAPB et Tarnos. Quand il y a modification d'un arrêté préfectoral d'une ICPE, peut-on avoir une présentation en SPPPI du dossier qui est transmis au CODERST, voire le signaler ?+ M. DUBERT : Tous nos rapports d'analyse, qui accompagnent la prise d'acte du Préfet, sont publiés également.

QUESTIONS DIVERSES

Mme HARDOUIN – Présidente du SPPPI Estuaire de l'Adour

Si des questions n'ont pas été abordées, nous pouvons y répondre à présent.

M. CINGAL – SEPANSO 40
Je soumets la question sur l'impact de l'aciérie sur la salinisation des eaux de la nappe.

M. DUBERT – DREAL NA
J'apporterai les éléments de réponse. Vous avez adressé un courrier à la Préfecture qui répondra sans doute.

M. BOTELLA – AHQSB
Cette demande est en lien avec celle de connaitre la géologie de ou des nappes phréatiques de l'estuaire de l'Adour auprès du BRGM. De même, nous demandons de reconsidérer le puits Raney, qui alimentait les Forges de l'Adour, comme outil et fournisseur d'eaux pour les activités industrielles de la ZIP plus appropriés que les sites de pompage actuels.
Mme HARDOUIN – Présidente SPPPI Estuaire Adour
Toutes les questions qui touchent à l'eau seront traitées en plénière de septembre.

M. BILHERE – AMIC
Renouvelle les questions posées en précédentes plénière :

- Le PPRT Site SEVESO seuil haut ne figure pas en ligne,
- La demande d'info sur le Plan d'exposition au Bruit,
- L'inscription de l'AMIC et SOS aux arrêtés préfectoraux des CSS.

Mme HARDOUIN – Présidente SPPPI Estuaire Adour
Je vous remercie et je lève la séance.